

## LE BUDGET

ÉTAT FINANCIER ANNUEL DU MINISTRE DES FINANCES

L'hon. E. N. RHODES (ministre des Finances) propose :

Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil et que la Chambre se forme en comité des voies et moyens.

Monsieur l'Orateur, cette année pour la première fois au cours de cette crise prolongée, il nous est donné, en faisant la revue des opérations de l'année, de signaler l'amélioration des affaires, le réveil de la confiance et l'accroissement des revenus. A trois reprises successives, l'exposé budgétaire a été prononcé en face d'un déclin progressif suivi d'une déception inévitable en ce qui regarde les recettes et de l'incapacité de faire face aux dépenses indispensables. L'année dernière, j'ai exprimé la conviction que nous avions atteint le tournant, et je me suis risqué à formuler l'espoir que les développements importants qui s'étaient produits ou étaient en train de s'effectuer, amèneraient une reprise prochaine de l'activité dans les affaires. Aujourd'hui, je suis en mesure d'affirmer avec confiance que cet espoir est devenu une réalité. L'année financière qui vient de se terminer a été une période de restauration, restauration qui est incontestable et de plus grande envergure que nombre de gens n'osaient le croire.

Les statistiques de notre industrie et de notre commerce attestent de façon indiscutable la reprise des affaires. Je ne veux pas vous lasser en entrant dans le détail des statistiques; cependant, vu qu'une appréciation complète de la situation actuelle dans le domaine des affaires constitue un élément essentiel à l'élaboration d'un bon budget et que la psychologie provoquée par la crise prédomine encore trop, je me propose de faire, en aussi peu de mots que possible, la revue des faits essentiels.

Le meilleur moyen d'apprécier, dans toute son étendue, l'activité économique au Canada, nous est offert par le chiffre-indice du volume matériel des affaires préparé par le service fédéral de la Statistique. Cet indice est fondé sur une compilation qui comporte quarante-cinq facteurs économiques, y compris la production de nos principaux articles de fabrication, les produits minéraux, et l'énergie électrique ainsi que le nombre de chargements de wagons à marchandises, les entreprises de construction adjugées et le volume du commerce. En février 1933, alors que les affaires en Canada s'étaient affaïssées au minimum, ce chiffre-indice était de 67. Au mois de février 1934, le dernier mois dont les statisti-

ques sont à jour, le chiffre-indice était remonté à 86.4, soit une augmentation de 29 p. 100. Au cours de la même période, le rendement des industries manufacturières accuse une augmentation de 41.7 p. 100; la production minérale, 13.7 p. 100 et la production globale des industries, y compris la construction, 38 p. 100. Ces chiffres sont d'une signification remarquable si on les compare avec les chiffres correspondants applicables aux Etats-Unis. D'après les chiffres-indices préparés par la Federal Reserve Board, les augmentations correspondantes chez nos voisins du sud, furent comme suit: 31.1 p. 100 pour la production manufacturière; 15.2 p. 100 pour le rendement des mines et 28.6 p. 100 pour l'ensemble de la production industrielle. L'été dernier, la situation, aux Etats-Unis, s'est améliorée plus rapidement qu'ici, mais les relèvements n'y ont pas été régulièrement soutenus; ici, la reprise s'est effectuée plutôt par degrés, mais elle a été en même temps plus constante.

D'autres indices d'ordre général font également ressortir la reprise des affaires au Canada. Le montant total des chèques encaissés en 1933 aux banques autorisées dans trente-deux centres où existent des chambres de compensation, est en augmentation de 16 p. 100 sur 1932 et pour les deux mois de l'année courante, il y a une autre augmentation de 23.4 p. 100 sur la même période de l'année dernière. Ces chiffres au sujet des virements de dépôts en banque donnent une idée, non seulement du volume des affaires ordinaires, mais aussi du regain d'activité dans le domaine financier.

Dans ce siècle de l'électricité, l'accroissement des ventes de l'énergie électrique constitue également un indice de l'expansion générale des affaires, même si l'emploi plus répandu d'appareils ou aménagements électriques dans les habitations et les fabriques, de même que l'accroissement de la vente d'énergie secondaire pour la génération de la vapeur ne permettent pas de considérer le rendement comme moyen sûr d'apprécier cette expansion.

Depuis le premier janvier, cette année, le rendement des centrales électriques a atteint un chiffre sans précédent jusqu'ici. En février, la moyenne du rendement quotidien a été de 57 millions  $\frac{1}{2}$  kilowatts-heures, soit une augmentation de 24.1 p. 100 sur le mois correspondant de 1933, et de 19.8 p. 100 sur le mois de février 1929.

La marche ascendante des recettes provenant du trafic-marchandises des chemins de fer constitue un indice plus significatif encore de l'amélioration générale des affaires, car il autorise à prévoir de meilleurs jours pour l'avenir de nos deux grands réseaux de chemins de fer. Au cours des douze premières semaines de l'année courante, 491,279 wagons

ont été chargés, ce qui représente une augmentation de 23.9 p. 100 sur la même période de l'année dernière. Cette augmentation de 95,064 wagons au cours de la période écoulée de la présente année indique un déplacement plus considérable de dix sur onze catégories de produits du classement officiel, le grain seul accusant une légère diminution comparative à l'année dernière. De plus, le trafic est à l'heure actuelle pour ainsi dire égal à ce qu'il était il y a deux ans.

Etablissant de nouveau la comparaison entre février 1934 et le même mois de l'année dernière, nous constatons que l'activité de production, dans certaines industries particulières, accuse les relèvements remarquables qui suivent: production de la fonte en gueuse, 100 p. 100; production de l'acier, 369 p. 100; production du papier à journal, 38.9 p. 100; importations de laine brute et de filés, 143 p. 100 (les importations de matières premières par l'industrie textile constituent le meilleur moyen à notre disposition d'apprécier l'activité de la production); importation de coton brut, 84.2 p. 100; exportations de planches et madriers, 178.6 p. 100; exportations de nickel, 57.7 p. 100 et entreprises de construction adjudgées, 72.8 p. 100. Au cours des trois derniers mois, les entreprises adjudgées, tout en étant encore d'un niveau relativement bas, représentent deux fois le chiffre attribuable au premier trimestre de l'année dernière. Ce regain d'activité dans l'industrie du bâtiment, qui a subi plus que de raison les effets de la crise et qui imprime de l'essor à tant d'autres établissements manufacturiers de matériaux, revêt une signification toute spéciale.

L'essor du volume des opérations devrait être suivi d'une augmentation des bénéfices d'affaires pourvu que l'on exploite l'industrie selon de sains principes. Bien que les recettes de la plupart des établissements de commerce aient, l'année dernière, subi le contre-coup de la tendance rétrograde qui a marqué la première partie de l'année, les statistiques concernant les bénéfices des compagnies confirment de façon concluante qu'il y a eu amélioration pour l'année dans son ensemble. Une compilation des plus récentes déclarations des bénéfices réalisés par 79 compagnies importantes établit que 64 établissements ont fait rapport que leurs bénéfices nets représentent un ensemble de \$61,500,000, déduction faite de tous frais, comparativement à \$47,000,000 pour l'année précédente, soit une augmentation de plus de 30 p. 100, tandis que les 15 autres compagnies ont réduit leurs déficits de \$8,600,000 à \$7,100,000.

Ce qui est encore plus important c'est la répercussion de cette expansion dans le domaine des affaires particulières, sur l'allé-

gement du chômage, problème social dont la solution s'impose le plus en ces années de dépression. Au cours de la période de 12 mois terminés le 1er mars, le chiffre-indice des engagements du travail s'est relevé de 76.9 à 92.7, soit un gain de 20.5 p. 100. Au début de mars, les rapports soumis par 8,499 des principaux patrons démontrent qu'ils ont 153,688 employés de plus à leur emploi qu'à la même date l'année dernière, et sur ce nombre, 114,214 représentaient des reprises d'emploi dans des industries autres que celles de la voirie, de la construction et entretien de grandes routes, et il y a donc lieu de le supposer, n'étaient pas le fait de l'intervention de l'Etat en vue d'atténuer le chômage.

Se basant sur les rapports d'un groupe restreint de patrons, on estime à 250,000 unités, au moins, l'augmentation du nombre d'employés en Canada durant l'année.

Le mouvement des prix des denrées est un autre facteur économique que je désire commenter à l'instant. Il n'y a pas qu'une seule cause à la crise mondiale, mais on peut, à juste titre, l'attribuer dans une large mesure à la chute violente et universelle des prix des denrées et à son inévitable corollaire, qui est de jouer inégalement. Il s'ensuit, non seulement des disparités importantes entre différentes activités économiques, mais des répercussions dans le rapport des prix de revient et de consommation qui paralysèrent l'entreprise individuelle et désorganisèrent tout le rouage économique. La restauration des affaires suivra en proportion du rétablissement d'un équilibre raisonnable entre les diverses pièces de la structure des prix,—entre le coût de production et les prix, entre les prix des matières premières et des produits ouvrés, entre les prix de gros et les prix de détail, entre les débiteurs et les créanciers,—individus, corporations ou pays. Cet équilibre peut être rétabli soit par la diminution des frais ou la hausse du niveau général des prix, soit par la combinaison de ces deux éléments. Toute dépression entraîne une diminution graduelle de frais et une liquidation considérable, et, jusqu'à un certain point, l'opération de ces forces normales est chose fort avantageuse. Mais la baisse des prix, entre 1929 et 1933, a été tellement décisive et funeste et certains éléments de l'édifice des prix (intérêts, taxes, etc.), sont si inflexibles qu'il eût été dangereux probablement, pour la stabilité de notre régime social et économique, de compter uniquement sur une méthode de traitement qui comporte autant de déflation et de liquidation.

C'est la raison qui a engagé le Gouvernement à poursuivre constamment une politique

visant à stimuler, par tous les moyens raisonnables, le relèvement des prix. Le commerce d'exportation à une telle importance au Canada qu'on s'est appliqué à la tâche de provoquer une hausse universelle des prix des denrées. C'est pourquoi, à la Conférence d'Ottawa, en 1932, à la Conférence mondiale monétaire et économique de Londres, l'été dernier, et durant les négociations préliminaires à la déclaration collective subséquente des pays britanniques, en matière monétaire et économique, nous avons fait tout ce qui était en notre pouvoir pour obtenir que soient adoptées des mesures propres, d'abord à provoquer le relèvement, puis la stabilisation du niveau des prix. Des raisons que je ne discute pas pour le moment empêchèrent la coopération internationale et les directives énergiques que nous croyions désirables. N'empêche que ce qui a été accompli, je le montrerai plus loin, a produit des résultats appréciables. Mais nous n'avons pas borné nos efforts au domaine international. J'aurai plus loin l'occasion de mentionner les mesures que nous avons prises pour déterminer, en Canada, la réduction des intérêts et rendre le marché financier plus facile, deux choses essentielles de nature à favoriser le relèvement des prix. C'est dans ce but que nous avons appliqué, autant qu'il nous a été possible de le faire, les moyens insuffisants établis par notre loi financière. Or, vous savez tous que nous avons l'intention d'organiser une banque centrale destinée à nous fournir l'organisme nécessaire pour coopérer avantageusement avec les autres pays dans l'exécution d'un programme de relèvement et de stabilisation des prix, pour autant que nous pourrions le faire sous le régime de notre système monétaire.

Au mois d'octobre 1931, un décret du conseil a interdit l'exportation de l'or à l'extérieur du Canada sans un permis spécial. Ce fut la disjonction des derniers anneaux qui nous renaient encore à la monnaie fondée sur l'étalon-or, alors sujette à des tendances de déflation. Vous n'ignorez pas que cette action fut suivie d'un fléchissement considérable dans les cours du change avec les autres pays, ce qui a amélioré les chances de concurrence de nos industries d'exportation et aussi les prix qu'elles reçoivent, bien que du même coup le service de l'intérêt sur nos engagements à l'étranger s'en soit trouvé aussi augmenté. Plusieurs personnes ont tenu pour malheureux le fait que, par suite de la dépréciation plus rapide de la livre sterling, notre monnaie, bien que cotée en perte assez importante à New-York, continuait à être en prime à Londres. J'ai eu, l'an dernier, l'occasion de faire observer qu'en oscillant à mi-chemin entre le dollar des Etats-Unis et

la livre anglaise, notre dollar établissait le compromis probablement le plus avantageux entre nos intérêts nationaux les mieux servis par des relations étroites et durables avec la livre sterling, et nos intérêts aussi auquel peut nuire considérablement la cote en perte trop forte et variable sur le marché de New-York. Heureusement pour nous, les résultats obtenus au cours de la dernière année au sujet de ces deux monnaies fondamentales, exerçant toutes deux une influence si profonde sur nos intérêts, ont été des plus favorables au Canada. Au mois de février 1933, la livre sterling était cotée en perte d'environ 15.9 p. 100 à Montréal; au mois de février de cette année, elle y était en prime moyenne de 4.3 p. 100. Au mois de février 1933, la monnaie de New-York était en prime moyenne de 19.7 p. 100, tandis qu'au mois de février de cette année, cette prime moyenne a été réduite à 7/10 de 1 p. 100. Depuis quelques jours, la livre sterling a été cotée de 5.14 à 5.17 à Montréal et la monnaie de New-York a été en perte de  $\frac{1}{2}$  à  $\frac{1}{4}$  de 1 p. 100. Ces cours, certes, signifient que nos exportateurs ont obtenu un léger avantage sur le marché anglais et les débiteurs canadiens ne sont pas désavantagés quand il leur faut faire face à des échéances payables en monnaie américaine.

Quoi qu'il en soit, il semble qu'il existe encore bien des malentendus au sujet de ces questions d'ordre si technique de la monnaie et du change. Ainsi, on affirme souvent que nous devrions dévaloriser notre monnaie de la même manière que les Etats-Unis ont dévalorisé la leur. Ces reproches révèlent bien, ce me semble, que l'on ne se rend pas bien compte de l'importance du fait que notre dollar se vend couramment presque à parité avec celui des Etats-Unis qui a été dévalorisé d'un peu plus de 40 p. 100. J'accueille favorablement ce désir de stabilisation que je sens exister dans cette thèse, mais je suis d'avis que la stabilisation de notre monnaie ne doit se faire qu'après l'établissement d'un rapport stabilisé, du moins fondé sur un fait, entre le dollar des Etats-Unis et la livre anglaise. Nos intérêts sont si intimement liés à ces deux monnaies à la fois qu'un système nous attachant à l'un sans nous retenir à l'autre ne constituerait qu'un deuxième choix et non le système idéal. Il me faudrait mitiger cette affirmation générale si l'une ou l'autre de ces monnaies manifestait une tendance à la déflation; cela entraînerait un changement de situation exigeant probablement une décision tout à fait différente.

Outre ces mesures prises pour faciliter une hausse du niveau général des prix, je peux ajouter que la convention internationale du blé, signée à Londres, est destinée, en équi-

libérant mieux l'offre et la demande, à modifier le prix du blé, denrée si importante dans notre économie domestique et élément si essentiel dans le niveau mondial des prix. Nous ne ralentirons pas nos efforts en vue d'encourager une hausse des prix par toutes les méthodes rationnelles. On espère en particulier que notre programme de travaux publics contribuera à ce résultat en accélérant la reprise des affaires qui heureusement est déjà en marche.

Partant du principe qu'une hausse des prix est grandement à souhaiter, le résultat de l'année passée est clairement favorable. De février 1933 à février 1934 l'indice général des prix de gros au Canada a monté de 13.4 p. 100. Cette hausse a été moins rapide qu'aux Etats-Unis, mais plus rapide que dans la plupart des autres pays. On n'a pas encore l'indice officiel du Bureau du Travail des Etats-Unis pour le mois de février, mais l'indice à variations plus rapides que compile l'agence Dun indique une hausse de 28.1 p. 100 au cours de la période mentionnée. En Angleterre, les prix de gros ont monté de 9.2 p. 100, d'après les chiffres obtenus par le *Financial Times*, de Londres.

Pour montrer dans quelle mesure on a corrigé le manque d'équilibre entre les divers groupes de prix au Canada, je pourrai ajouter que tandis que l'indice des prix de gros montait de 13.4 p. 100, celui des prix des produits agricoles affichait une hausse de pas moins de 34.9 p. 100. En outre, les prix des articles bruts et partiellement ouvrés indiquaient une hausse de 23.8 p. 100, comparativement à une augmentation de 11.4 p. 100 pour les produits entièrement ou en grande partie manufacturés. Il faut noter aussi que le prix du blé n° 1 du nord, à Fort-William, était en moyenne de 43.2 p. 100 plus élevé en février cette année qu'à pareille époque l'an dernier; la hausse correspondante pour les bestiaux (bons bouvillons de 1,000 à 1,200 livres) a été de 45.7 p. 100 et pour les porcs à bacon, à Toronto, le 153.8 p. 100.

J'ai mentionné les mesures prises pour amener une baisse des taux d'intérêt. L'intérêt est l'un des éléments les plus rigides de notre structure de prix, et le fardeau des frais obligatoires dû aux emprunts exorbitants de la période de guerre et d'après-guerre, et énormément aggravé par la baisse des prix, pour les corps publics aussi par les grosses dépenses nécessaires pour alléger le chômage pendant la période de dépression, est un sujet qui a été trop souvent débattu dans cette Assemblée pour qu'on ait besoin d'y revenir ici. Pour certains débiteurs particuliers ce fardeau est devenu intolérable, et le Gouvernement se propose de présenter sous peu un projet de

[L'hon. M. Rhodes.]

loi visant à la création d'un organisme, grâce auquel les agriculteurs qui se trouvant incapables d'acquitter les frais obligatoires sur leurs dettes, pourront, au moyen d'un procédé expéditif et peu coûteux, transiger avec leurs créanciers et obtenir du nouveau capital d'exploitation. Le principe inspirateur de cette loi est de procurer au cultivateur un système simplifié d'emprunt et réduit en importance de manière à ce que l'exploitation agricole se trouve en mesure d'acquitter les frais d'administration. Cela entraînera certaines concessions de la part des créanciers, mais ces concessions seront plus que compensées par les avantages qui en découleront, parce que le cultivateur s'attachera à sa ferme, et y demeurera, producteur efficace et de bonne volonté. En libérant l'énergie économique ainsi créée et en substituant l'espoir et la bonne volonté au découragement et au mécontentement qui régne dans certaines régions, on obtiendra de très réels avantages pour toute notre économie intérieure.

On a prétendu qu'on devrait agir d'une manière à peu près semblable pour certaines catégories de dettes publiques du pays. Cette question a été effectivement traitée au cours d'une déclaration faite à la Chambre par le premier ministre, il y a quelques semaines, et le sujet est trop étendu et compliqué pour que j'y fasse plus qu'une allusion, en ce moment. Toutefois, comme j'ai décrit la façon dont nous nous proposons de traiter le crédit agricole, je désire expliquer clairement pourquoi, à mon sens, un remède analogue ne saurait s'appliquer au problème des dettes publiques.

En premier lieu vient le fait qu'une très grande proportion de nos dettes directes et garanties sont détenues par des porteurs étrangers. Bien plus, comme résultat de nos méthodes financières, durant les années qui ont suivi la guerre, une très grande partie de ces valeurs étrangères et nationales se trouvent sous forme de titres au porteur, payables à deux ou trois endroits, selon le choix du porteur. Il est dès lors impraticable, sinon tout à fait impossible, d'adopter une ligne de conduite cherchant à créer une différence entre le porteur canadien et celui de l'étranger. Quels que soient les arguments qu'on puisse offrir en faveur d'une politique étendue diminuant tous les frais obligatoires dus par les débiteurs canadiens aux créanciers canadiens—et cela entraînerait ce qu'on oublie trop souvent, c'est-à-dire une diminution dans les paiements par les débiteurs canadiens comme aux créanciers canadiens,—à des institutions comme les compagnies d'assurance, les compagnies d'hypothèque, les compagnies

de confiance et les banques—je doute qu'il se trouve beaucoup de Canadiens consentant à envisager un programme qui serait cause d'une diminution, même partielle, de nos obligations intérieures. Outre notre attitude traditionnelle en ce qui regarde le respect de nos obligations à la lettre même du contrat, il y a aussi le motif irrésistible de l'intérêt personnel. Le Canada est un jeune pays possédant une vaste réserve de ressources naturelles que nous commençons seulement à exploiter. Si nous devons transformer ces ressources éventuelles en richesses consommables et obtenir ainsi un meilleur niveau d'existence pour notre peuple, nous aurons besoin de l'influence féconde du capital étranger et cela pendant des années à venir. Nous avons le droit de compter que nos créanciers étrangers ne nous rendront pas difficile ou impossible la tâche de payer nos intérêts et nos obligations échues, mais à moins que je ne me trompe grandement, ce pays n'agira jamais de propos délibéré de manière à supprimer ou à retarder sérieusement le flux du capital étranger servant à l'exploitation de nos ressources. La seconde considération que je désire exposer devant vous, c'est que le poids de notre dette publique, quelque lourd qu'il soit, n'exécède pas la capacité de paiement de notre population. Vous m'accorderez sûrement que je suis en état d'apprécier pleinement l'effet sérieux que ce fardeau a non seulement sur le gouvernement fédéral mais aussi sur quelques-uns de nos gouvernements provinciaux, et je désire ici rendre hommage au magnifique courage dont le peuple canadien a fait preuve à travers les vicissitudes et les sacrifices des cinq dernières années. Ce courage, ainsi que la stabilité et l'élasticité de notre système économique, ont été au delà de tout éloge. Il faut aussi louer les efforts sérieux accomplis par presque tous les corps publics pour adapter leurs finances aux conditions nouvelles et difficiles, et cela en dépit des condamnations portées par des critiques de salon, d'ailleurs bien intentionnés, qui trouvent facile de résoudre les difficultés des trésors publics en négligeant une partie du problème. Je tiens cependant à faire observer que nos fardeaux, tout accablants qu'ils étaient, ont été supportés durant la pire période de la dépression au moyen de taxes dont les taux ne sont pas anormaux si on les compare à ceux des charges que certains autres pays se sont imposées. De plus, je le répète, le retour du commerce et du niveau des prix à des conditions plus normales se fait chez nous avec une rapidité que peu d'entre nous eussent osé prédire l'an dernier. Dès que le volume du commerce sera redevenu normal et que les prix auront atteint un niveau raison-

nable, nous pourrions sans trop d'efforts, j'en suis convaincu, faire honneur à toutes nos obligations.

Dans ces circonstances, la politique saine et pratique qu'il faut adopter est de faire notre possible pour accentuer le recouvrement des affaires et pour seconder les mouvements économiques susceptibles d'alléger le fardeau des intérêts. J'ai déjà discuté la question du relèvement du niveau des prix, relèvement qui contribue automatiquement à réduire le fardeau réel de la dette. Un second moyen d'y arriver, directement ou indirectement, est d'abaisser graduellement le taux de l'intérêt. Nous nous sommes efforcés de favoriser la chose par tous les moyens légitimes. L'an dernier, j'ai eu l'occasion de relater les efforts faits pour obtenir l'abaissement du taux de l'intérêt payé sur les dépôts d'épargne par les banques, les compagnies de dépôt et autres institutions. Vous le savez sans doute, ces efforts ont eu pour résultat de faire réduire d'un demi pour cent le taux de l'intérêt sur les dépôts; il s'en est suivi immédiatement une réduction correspondante des intérêts que les banques exigeaient des corps publics et des emprunteurs agriculteurs. Cela a aussi contribué à affermir nos marchés de placements. Le taux de l'intérêt sur les dépôts d'épargne constituant la base de tout notre système de placements, il faut espérer que nos institutions financières trouveront moyen d'effectuer une autre diminution semblable, qui aura, j'en suis sûr, une influence stimulatrice importante. L'emprunt que nous avons négocié avec succès à Londres en août dernier était jusqu'à un certain point destiné à soulager notre marché de placements et à permettre ainsi aux autres emprunteurs publics et privés d'obtenir des fonds à des taux plus favorables. La continuation de notre programme de conversion domestique, dont je parlerai tout à l'heure, et les efforts énergiques que nous avons faits et que nous faisons encore pour équilibrer notre budget et justifier ainsi le bon renom de notre crédit, ont aussi contribué à abaisser le taux des intérêts.

Le public canadien ne se rend peut-être pas pleinement compte du succès remarquable de ces efforts réunis. Il faut donner une importante signification au fait que les obligations de douze ans, 4 p. 100, offertes au public en octobre dernier à 96½, ce qui donnait un rendement de 4.38 p. 100, sont maintenant cotées à 101½ et n'offrent plus qu'un rendement de 3.77 p. 100. Serait-ce trop espérer en pensant qu'avant bien longtemps les obligations du Canada à moyen et à long terme pourront être émises sur une base d'intérêt de 3½ p. 100? Et si nous atteignons

cet objectif, ne pourra-t-on pas y voir une preuve convaincante de la sagesse de la ligne de conduite que nous nous sommes tracée?

Je vais aussi parler de l'amélioration des conditions du marché des emprunts à court terme. En mars dernier, nous avons fait une innovation en offrant au public des bons du trésor à court terme pour une somme de \$15,000,000. Une partie de ces bons était à échéance de trois mois et on les a vendus à un prix qui donne un rendement de 2.85 p. 100; l'autre partie était à échéance de huit mois et le prix auquel nous les avons vendus leur donne un rendement de 3.12 p. 100; c'est la première fois que le Canada lançait un emprunt intérieur à d'aussi bonnes conditions d'intérêt. Nous espérons pouvoir continuer à répondre ainsi à nos besoins immédiats et, une fois que la Banque du Canada aura commencé ses opérations, nous comptons sur une amélioration sensible de l'organisation, du développement et des conditions de notre marché monétaire pour les emprunts à court terme et sur une meilleure utilisation des fonds qui y sont disponibles.

Les chiffres que je viens de citer se rapportent au taux d'intérêt de nos emprunts les plus récents, ou au prix courant de nos obligations. Mais le taux moyen de l'intérêt que nous avons à payer sur toute la dette publique est de 4.62 p. 100. Si nous éliminons les obligations de la Victoire qui arrivent à échéance le 1er novembre prochain et que nous pourrions convertir, du moins je l'espère, d'ici quelques mois à un taux d'intérêt plus avantageux et aussi les obligations exonérées d'impôts, à 5 et 5½ p. 100, dont l'échéance n'arrivera qu'en 1937, et si tous ces emprunts de guerre pouvaient être remplacés par des obligations à 4 p. 100 (ce qui est une bien modeste ambition), la moyenne du taux de l'intérêt que nous avons à payer se trouverait réduite à 4.35 p. 100. Et, d'ici quelques années, il sera même possible de réduire encore davantage ce taux d'intérêt déjà satisfaisant. On peut se rendre compte du soulagement que nous apportent ces opérations de remboursement en se rappelant qu'avant le lancement de l'emprunt de conversion de 1931, le Canada devait payer sur sa dette publique un taux moyen d'intérêt de tout près de 5 p. 100.

On peut constater la solidité de notre marché financier non seulement par la hausse du prix de nos obligations ou par la baisse de leur rendement, ce qui revient au même, mais aussi par le volume des nouveaux titres absorbés par le public. L'année dernière, le public canadien a acheté des obligations à long terme pour une somme de \$345,000,000, et sur ce chiffre, les nouveaux titres émis comptaient pour \$157,000,000. On peut comparer ce résultat à celui des nouvelles

émissions d'obligations aux Etats-Unis, qui n'ont pas dépassé \$900,000,000, dont \$595,000,000 représentaient de nouveaux titres. Pendant le premier trimestre de cette année, notre marché financier a été actif et à la hausse. Les gouvernements et les municipalités ont flotté de nouveaux emprunts s'élevant à plus de \$73,000,000 pendant cette période, soit plus de quatre fois plus que pendant le trimestre correspondant de 1933. Cette solidité du marché peut nous faire espérer une réduction graduelle du fardeau de l'intérêt qui érase en ce moment les corps publics, par le procédé normal de la conversion des emprunts comportant le paiement d'un fort intérêt en nouvelles valeurs à taux réduit d'intérêt.

Cette démonstration statistique de l'amélioration de la situation au Canada est encore plus rassurante quand on l'étudie à la lumière des conditions économiques mondiales. Car la reprise des affaires ne s'est pas fait sentir chez nous. Elle est générale et son caractère universel semble indiquer qu'elle a une base plus solide et probablement plus permanente. Il est maintenant évident que, dans plusieurs pays, la reprise a commencé dès l'été de 1932, peut-être plus tôt dans le Royaume-Uni. Presque partout, elle a été sensible, l'an dernier. Bien que le rythme en ait varié et que, dans certains cas, les gains aient eu un caractère de permanence plus marqué que dans d'autres, la reprise des affaires se manifeste si bien dans toutes les parties du monde et d'une façon si pareille dans l'ensemble, qu'elle fait croire au jeu spontané de forces économiques fondamentales.

Malgré les progrès encourageants réalisés dans la voie de la reprise universelle des affaires, nous commettrions une erreur en sous-estimant les difficultés que nous avons encore à vaincre avant d'arriver à une véritable prospérité universelle. Le chômage persiste partout dans des proportions inquiétantes. Les échanges internationaux restent à un bas niveau. Les nations abandonnent bien peu, sinon pas du tout, les entraves excessives au commerce, les contingentements arbitraires, la réglementation des échanges et les autres mesures défensives adoptées en vue de parer au danger de la dépréciation des monnaies et des balances défavorables des paiements. En ces derniers mois, le marché des changes a marqué une stabilité plus grande, mais l'intégrité de certains numéraires tient encore à un fil bien ténu. Nous devons admettre au moins la possibilité d'une autre période d'instabilité monétaire, jointe à la menace d'une course à l'avalissement, éventualité qui porterait les principales puissances à examiner de nouveau la possibilité de l'action collective en vue de la stabilisation de fait des numéraires. Je

n'ignore pas les difficultés du problème que la conférence internationale n'a pu résoudre l'été dernier. Mais, au cours des mois subséquents, certaines de ces difficultés se sont atténuées. La nécessité d'une intervention prochaine apparaît plus clairement si l'on comprend que le monde ne pourra guère réduire les restrictions imposées au commerce international tant que les changes resteront instables et que persistera le danger de la course à l'avalissement des numéraires.

Parmi les aspects défavorables de l'histoire de l'année dernière, nous sommes aussi forcés de noter des incidents politiques peu encourageants: une aggravation sérieuse de la tension politique en Europe et en Extrême-Orient, l'instabilité de plus en plus accentuée de l'équilibre social en certains grands pays, une série de déceptions dans les négociations en vue du désarmement et le danger de l'effondrement du régime collectif établi à grande peine après la guerre. La tension est moins grave aujourd'hui qu'au début de l'année, à vrai dire, mais elle reste un obstacle à la collaboration internationale d'ordre pratique.

Tant que s'exerceront ces influences adverses, il faudra en tenir compte. Le fait demeure, toutefois, que nous avons touché et dépassé le point le plus bas de la crise; que notre pays et d'autres ont déjà réalisé des progrès sensibles dans la voie du retour à un état normal et que les tendances économiques de l'heure font entrevoir de nouveaux progrès. Nous devrions y voir un motif sérieux de confiance, sinon d'optimisme non justifié.

## COMMERCE DU CANADA

La statistique relative aux échanges avec l'extérieur fait preuve également d'une amélioration sensible dans ce domaine. Le fléchissement qui a caractérisé le commerce mondial depuis quelques années s'est converti, quant au Canada, en augmentations, notables dans le domaine des exportations, et appréciables en ce qui concerne le mouvement importateur. Dans les douze mois terminés le 31 mars dernier l'exportation de produits canadiens s'est accrue d'une valeur de \$105,500,000, soit 22 p. 100, sur le chiffre de l'année précédente. Les importations dont le relèvement, lent au début, s'est accéléré pendant les derniers mois, ont accusé une augmentation de \$27,300,000, ou 7 p. 100. Le total de notre commerce s'est accru de \$132,300,000, soit de 15 p. 100, sur celui de l'année dernière, le chiffre global dépassant un milliard de dollars. Ce gain s'est accentué surtout depuis le mois de juillet dernier; dans les derniers trois mois les importations ont accusé un relèvement de 40 p. 100, et les exportations de 50 p. 100, sur le chiffre correspondant de l'année dernière. Les données préliminaires du mois de mars, qui seront publiées d'ici quelques jours, indiquent, quant aux importations, un total de \$47,500,000, soit 45 p. 100 de plus qu'en mars de l'an dernier; les exportations se chiffrent à \$58,300,000, un gain de 56 p. 100.

Suit un état comparatif du commerce total pour l'année financière terminée le 31 mars:

Commerce du Canada  
(les espèces et matières d'or ne sont pas comprises)  
(En milliers de dollars)

	Année financière terminée le 31 mars 1933	Année financière terminée le 31 mars 1934 (préliminaire)	Augmentation
Importations.. . . . .	\$406,384	\$ 433,779	\$ 27,395
Exportations—			
Produits canadiens.. . . . .	473,800	579,368	105,568
Produits étrangers.. . . . .	6,914	6,312	602*
Total.. . . . .	\$887,098	\$1,019,459	\$132,361

\* Diminution.

A prendre l'année dans son ensemble, les exportations ont augmenté plus rapidement que les importations; par conséquent les exportations ont dépassé les importations de près de \$152,000,000 pendant l'année financière terminée le 31 mars. En d'autres termes, le Canada a retiré de ses échanges avec l'univers une balance de crédit de \$152,000,000, dont on pourra disposer pour les règlements internationaux, comme le paiement d'intérêts sur des obligations à l'étranger et les versements sur le compte du principal. Cette balance favorable résultant du commerce des produits est le double du chiffre de l'année précédente.

Il faut bien remarquer que ces chiffres relatifs au commerce n'intéressent que les marchandises et que l'or n'y est pas compris. Les exportations d'or non monétisé, principalement le rendement courant des mines d'or du Canada, ont atteint la valeur approximative de \$90,000,000, chiffre tablé sur le prix moyen obtenu sur les marchés du globe.

Cette somme est un crédit additionnel dans le règlement des comptes internationaux.

Le tableau suivant indique la balance du commerce en marchandises pour les cinq dernières années financières:

Commerce du Canada  
(excepté les pièces et les lingots d'or)  
(En milliers de dollars)

Année financière terminée le 31 mars	Importations	Exportations	Balance
1930.. . . . .	\$1,248,274	\$1,144,938	(—) \$103,336
1931.. . . . .	906,613	817,028	(—) 89,585
1932.. . . . .	578,501	587,566	(+) 9,062
1933.. . . . .	406,384	480,714	(+) 74,330
1934*.. . . . .	433,779	585,680	(+) 151,901

\*Préliminaires.

Le développement du commerce à l'intérieur de l'empire montre les bons effets des conventions conclues entre parties intégrantes de cet empire. Dans la période de onze mois terminée le 28 février, la dernière date pour laquelle on ait les chiffres par pays, les exportations du Canada au Royaume-Uni, notre plus grand marché, ont augmenté de 20 p. 100, ce qui représente plus de la moitié de l'accroissement de nos ventes à l'étranger. Nos exportations en Australie ont augmenté de 54 p. 100; à l'Inde anglaise, de 45 p. 100; au Sud-Africain britannique, de 72 p. 100, et à la Nouvelle-Zélande, de 6 p. 100. Il ressort des statistiques du Royaume-Uni que ses importations du Canada qui ne représentaient en 1931 que 3.8 p. 100 du total de ses achats à l'étranger ont représenté en 1933 6.9 p. 100 de ce total. Entre autres produits dont l'exportation au Royaume-Uni accuse un accroissement, on compte les planches et les

quadriers, les pommes, les viandes, le cuivre et d'autres métaux et le bétail.

Dans la période de onze mois, nos importations du Royaume-Uni ont accusé une augmentation d'environ 16 millions de dollars, soit 20 p. 100. Les principales importations en hausse sont celles des fibres, des textiles et des produits textiles, du fer et de ses produits et du charbon.

Le stimulant que l'expansion du commerce a donné aux affaires au Canada se manifeste dans le renouveau d'activité que l'on signale depuis quelque mois dans nos ports maritimes. Le trafic-marchandises venant et à destination de l'étranger accuse une augmentation très marquée qui, à son tour, a assuré joliment de travail aux ports et accru ce trafic sur nos chemins de fer.

Les chiffres suivants indiquent le développement du commerce entre les pays de l'Empire:

Commerce du Canada avec l'Empire

	Onze mois terminés le 28 fév. 1933	Onze mois terminés le 28 fév. 1934
Importations du Royaume-Uni.. . . . .	\$ 79,356,647	\$ 95,277,635
Exportations au Royaume-Uni.. . . . .	170,195,271	204,747,312
Importations de l'Empire britannique.. . . .	109,229,815	127,293,776
Exportations dans l'Empire britannique.. . . .	204,773,851	248,667,773

Environ le tiers de nos achats à l'étranger proviennent des pays de l'empire. En 1929, la proportion était d'environ un cinquième. Le pourcentage de nos exportations aux pays de l'empire accuse une nouvelle augmentation, tandis que la proportion de nos ventes à des pays qui ne font pas partie de l'empire

est en légère diminution. Il est à noter que le volume de nos exportations aux Etats-Unis est d'un pourcentage un peu plus élevé.

Suit un tableau indiquant, en pourcentage, la répartition de notre commerce d'importation et d'exportation, à l'exclusion de l'or monnayé ou non:

	Importations		Exportations	
	Onze mois terminés le 28 février 1933	Onze mois terminés le 28 février 1934	Onze mois terminés le 28 février 1933	Onze mois terminés le 28 février 1934
	Pour cent		Pour cent	
Royaume-Uni.. . . . .	21.25	24.67	38.93	39.25
Empire britannique.. . . . .	29.25	32.95	46.83	47.66
Etats-Unis.. . . . .	57.32	54.14	30.37	33.40
Autres pays.. . . . .	13.43	12.91	22.80	18.94

Cette expansion de notre commerce extérieur a été nettement favorable, car elle fait voir l'excellence du programme suivi relative-

ment aux accords commerciaux et atteste la stabilité et l'efficacité de l'industrie canadienne.

## RECETTES 1933-1934

La reprise des affaires en Canada que je viens d'exposer s'est traduite par l'augmentation des recettes. Par malheur, cependant, cette augmentation n'a pas commencé à se manifester avant le deuxième trimestre de l'année financière. Bien que la crise commerciale ait atteint son maximum d'intensité en février, les affaires se sont continuées sans amélioration perceptible jusqu'en mai. A la vérité, ce n'est qu'en juin que le chiffre-indice de la production matérielle en Canada a dépassé celui du mois correspondant de l'année précédente. Il s'écoule toujours un retard d'une couple de mois entre la reprise des affaires et l'accroissement des recettes publiques. Ainsi, au sujet de la taxe de consommation, les impôts attribuables à un mois donné ne sont perçus par le ministère des Finances qu'aux premiers jours du deuxième mois qui suit. Par voie de conséquence, le premier trimestre de l'année financière a accusé une diminution sensible comparativement à la période correspondante de l'année précédente.

Le 8 juillet, nos encaissements accusaient une diminution de \$16,600,000, en dépit des mesures supplémentaires d'impôts que comportait le dernier exposé budgétaire. La recrudescence des affaires et la marche ascendante des prix, dans les derniers mois de l'année, ont renversé cet état de choses. A la fin de décembre, nous avons repris tout le terrain perdu et l'établissement définitif des comptes fera voir que le total des recettes provenant des impôts dépasse de quelque \$17,500,000 celles de l'année précédente.

L'ensemble des recettes provenant des impôts ont été de \$271,800,000 comparativement à \$254,300,000 en 1932-1933. Les prévisions de l'exposé budgétaire, après l'application des nouveaux impôts, portaient sur un rendement total de \$305,000,000 au chapitre des impôts. Naturellement, si nous avons lieu de déplorer le fait qu'il ait manqué quelque

33 millions pour atteindre le chiffre de recettes prévu, nous voyons cependant un motif d'encouragement dans l'amélioration graduelle et soutenue des derniers mois. N'eussent été l'inactivité prononcée des affaires au cours du premier trimestre et la lenteur des rentrées,—en d'autres termes si nos perceptions pour les douze mois, avait été les mêmes que celles de la dernière partie de l'année,—notre attente se serait pleinement réalisée.

## Douanes

Les droits d'importation ont rapporté \$65,900,000 et continuent d'être la plus importante source individuelle de revenus, même s'il y a diminution comparativement aux années antérieures. Les droits d'accise, prélevés surtout sur les spiritueux et les tabacs, se sont élevés à \$35,800,000. Les recettes provenant de l'impôt sur le revenu ont été de \$61,400,000, soit un peu moins que celles de l'année précédente et à peu près égales au montant perçu en 1931-1932. Bien qu'établi sur des revenus et des bénéfices moins élevés, le rendement de cette source a été maintenu au même niveau à cause des modifications apportées au sujet des exemptions et du chiffre de l'impôt, ainsi que par suite de la taxe spéciale de 5 p. 100 sur les intérêts et les dividendes imposés au cours de la dernière session. De ce dernier chef, les perceptions se sont élevées à \$4,800,000 au cours de l'année financière. Ici encore, le chiffre des recettes n'a pas atteint les prévisions, ce qui s'explique par la disparition de la prime sur la monnaie des Etats-Unis.

La taxe de consommation a produit \$63,000,000 et les autres taxes d'accise spéciales, \$43,500,000; l'augmentation de ces deux sources réunies a été de \$24,300,000 sur l'année précédente.

Le tableau suivant est un état comparatif des recettes provenant des impôts, pour les cinq dernières années:

Recettes de l'impôt  
(en milliers de dollars)

	1929-1930	1930-1931	1931-1932	1932-1933	Estimation 1933-1934
	\$	\$	\$	\$	\$
Douanes, droits d'importation.....	179,430	131,209	104,133	70,073	65,926
Accise.....	65,036	57,747	48,655	37,834	35,871
Revenus de taxes de guerre:					
Banques.....	1,408	1,429	1,390	1,328	1,345
Compagnies d'assurance.....	74	74	12	826	742
Bénéfices commerciaux différés.....	173	34	3	-	-
Impôt sur le revenu.....	69,021	71,048	16,255	62,067	61,399
Taxe de vente.....	44,859	20,784	41,734	56,814	63,000
Importations par fabricants, droit de timbre, taxe sur le transport, etc.....	18,550	13,951	17,872	25,377	43,574
Rendement total des impôts.....	378,551	296,276	275,054	254,319	271,857

## Recettes des services publics

Les revenus provenant des services publics, service postal compris, ont apporté \$51,700,000, soit une diminution de \$550,000 comparés à ceux de l'année antérieure. Voici les deux chiffres importants de ce chef: Postes, \$30,500,000; intérêts sur placements, au-delà de \$11,000,000. En se reportant au tableau de

la dépense, on constatera que l'administration de la poste coûte \$30,800,000, soit \$300,000 de plus que la recette. L'année d'avant s'étant soldée par un déficit de \$700,000, il y a donc amélioration d'environ \$400,000. L'intérêt sur les placements a rapporté bien peu en moins qu'en 1932-1933.

Voici un état comparatif des recettes des services publics depuis quatre ans.

## Recettes, hors l'impôt

	1929-1930	1930-1931	1931-1932	1932-1933	Estimation 1933-1934
	\$	\$	\$	\$	\$
Loi des grains du Canada.....	2,047,207	2,179,047	1,484,826	1,444,840	1,260,000
<i>Gazette du Canada</i> .....	93,890	71,197	73,590	73,836	56,000
Canaux.....	1,043,647	1,026,671	976,845	831,020	850,000
Casuelles.....	3,892,948	3,210,394	3,757,821	3,192,144	3,550,000
Immigration chinoise.....	14,345	21,996	10,059	8,652	7,000
Terres fédérales.....	4,139,104	1,655,401	485,364	458,934	408,000
Inspection de l'éclairage électrique.....	546,957	632,151	402,189	298,352	422,000
Amendes et confiscations.....	748,343	433,716	233,512	212,075	180,000
Pêcheries.....	110,724	73,937	40,519	4,429	40,000
Inspection du gaz.....	100,763	94,255	81,359	84,078	74,000
Inspection des assurances.....	138,780	148,042	149,902	160,298	149,000
Intérêts sur placements.....	13,518,205	10,421,224	9,330,125	11,220,989	11,205,000
Marine.....	184,637	199,000	191,905	178,118	195,000
Caisse des marins.....	209,322	201,768	184,485	179,461	182,000
Collège militaire.....	19,820	19,882	20,045	20,116	20,000
Pensions militaires, recettes.....	158,881	159,000	163,229	166,414	164,000
Terre de l'artillerie.....	30,277	29,384	14,250	16,677	17,000
Droits de brevet et d'auteur.....	574,918	559,646	525,248	539,341	409,000
Pénitenciers.....	181,024	183,288	166,111	121,426	84,000
Postes.....	33,345,385	30,212,326	32,234,946	30,928,317	30,553,000
Prime, escompte et change.....	458,390	501,610	-	145,938	-
Travaux publics.....	408,151	362,391	280,591	212,829	237,000
Licences de radio.....	407,762	468,093	528,924	1,414,132	1,290,000
Pensions des officiers de la gendarmerie à cheval.....	6,471	6,357	14,787	12,050	12,000
Fonds de retraite.....	5	-	-	-	-
Poids et mesures.....	407,248	419,750	406,529	394,222	400,000
Total des recettes, hors l'impôt.....	62,787,204	53,291,426	51,757,161	52,318,688	51,764,000

Après avoir tenu compte d'une somme de \$392,000 provenant de recettes spéciales, les recettes totales pour l'année se sont élevées à 224 millions, comparativement à 311 mil-

lions en 1932-1933, comme l'indique l'état sommaire qui suit, état qui donne aussi les comparaisons pour chaque année depuis 1929-1930.

Etat sommaire des recettes de toutes sortes  
(en milliers de dollars)

	1929-1930	1930-1931	1931-1932	1932-1933	Evaluation 1933-1934
	\$	\$	\$	\$	\$
Recettes fiscales.....	378,551	296,276	275,054	254,319	271,857
Recettes non fiscales.....	62,787	53,291	51,757	52,318	51,764
Recettes du fonds consolidé.....	441,338	349,567	326,811	306,637	323,621
Recettes spéciales.....	4,771	6,622	7,028	4,493	392
Grand total.....	446,109	356,189	333,839	311,130	324,013

## DÉPENSES, 1933-1934.

## Dépenses ordinaires

Les dépenses ordinaires de l'année se sont élevées à \$347,700,000. On comprendra que les comptes n'étant arrêtés qu'à la fin d'avril, les chiffres des dépenses ne sont que préliminaires et peuvent varier quelque peu avec les montants définitifs. Les prévisions pour 1933-1934, y compris les crédits supplémentaires et les sommes prescrites par la loi qui ne figurent pas dans le budget imprimé, portaient sur une dépense totale, au compte ordinaire, de \$363,700,000. Par conséquent, les dépenses réelles ont été de 16 millions inférieures aux prévisions.

Comparativement à l'année précédente, les dépenses ordinaires indiquent une réduction de \$2,100,000. Dans cela il faut naturellement tenir compte du fait que les dépenses ont dû augmenter sur certaines obligations fixes et inévitables. L'intérêt sur la dette publique a augmenté de \$4,700,000, et les frais des pensions de vieillesse de \$1,000,000. Les autres grosses dépenses dépassant celles de l'année précédente comprennent une somme d'un million pour la Commission de la radio, et une augmentation d'un million et demi dans les subventions payées pour le transport de la houille canadienne des mines aux centres de consommation.

Voici un état des dépenses ordinaires des cinq dernières années financières:

## Dépenses ordinaires, par service des cinq dernières années financières

(en milliers de dollars)

	1929-1930	1930-1931	1931-1932	1932-1933	Esti- mation 1933-1934
	\$	\$	\$	\$	\$
Agriculture.....	10,245	10,119	10,212	8,066	7,025
Bureau de l'auditeur général.....	402	416	436	380	376
Commission du service civil.....	308	343	306	244	221
Affaires extérieures, y compris bureau du premier ministre.....	897	928	994	863	977
Finances—					
Intérêt sur la dette publique.....	121,566	121,290	121,151	134,999	139,730
Primes d'escompte et de change (montants nets).....			728		75
Subsides aux provinces.....	12,947	17,436	13,695	13,677	13,727
Subventions spéciales aux Provinces maritimes.....	1,600	1,600	1,600	1,600	1,600
Autres subventions et contributions.....	837	778	536	499	398
Conférence économique impériale.....				252	
Pensions civiles et retraites.....	1,545	1,476	1,405	1,075	1,302
Dépenses générales.....	2,006	1,794	1,845	1,794	3,159
Pêcheries.....	2,426	2,435	2,046	1,787	1,593
Bureau du secrétaire du Gouverneur général.....	170	142	148	136	137
Immigration et colonisation.....	3,094	2,588	2,200	1,689	1,393
Affaires indiennes.....	5,333	6,069	5,081	4,499	4,372
Assurances.....	159	178	180	161	152
Intérieur.....	8,490	8,104	4,647	3,454	2,874
Justice.....	2,591	2,538	2,560	2,458	2,452
Pénitenciers.....	2,651	3,237	2,737	2,870	2,748
Travail.....	697	797	633	605	558
Enseignement technique.....	413	391	283	202	150
Pension de vieillesse.....	1,537	5,658	10,032	11,513	12,500
Service législatif—					
Chambre des communes.....	1,610	1,721	1,982	2,210	1,007
Bibliothèque du Parlement.....	74	76	81	65	69
Sénat.....	529	568	650	747	286
Dépenses générales.....	80	65	79	81	44
Directeur général des élections, y compris frais d'élection.....	46	2,256	145	56	31
Marine.....	8,944	8,030	7,262	5,801	5,535
Commission de radiodiffusion du Canada.....				149	1,025
Mines et Commission de géologie.....	1,358	1,420	1,264	1,048	940
Loi relative au transport de la houille et du combustible du Canada.....	56	514	721	1,220	2,750
Défense nationale—					
Service de la milice.....	11,033	10,953	9,700	8,719	8,843
Service naval.....	3,013	3,598	3,043	2,167	2,222
Service de l'air.....	5,921	7,147	4,040	1,731	1,689
Divers services.....	1,925	1,928	1,347	1,078	798
Revenu national (y compris l'impôt sur le revenu).....	13,844	13,972	13,920	10,846	10,336
Pensions et Santé nationale—					
Traitements et soins ultérieurs aux vétérans.....	8,494	9,774	11,154	10,066	9,517
Pensions de guerre et militaires.....	40,032	45,541	48,249	45,079	42,867
Division de la Santé.....	1,390	1,342	1,246	924	783

Dépenses ordinaires, par service des cinq dernières années financières  
(en milliers de dollars)—Fin

	1929-30	1930-31	1931-32	1932-33	Esti- mation 1933-34
	\$	\$	\$	\$	\$
Postes.....	36,557	37,892	36,052	31,607	30,801
Conseil privé.....	58	54	53	47	49
Archives publiques.....	203	212	212	174	158
Impressions publiques et papeterie.....	302	295	289	231	174
Travaux publics.....	19,819	25,453	17,648	13,108	11,141
Chemins de fer et Canaux.....	4,122	4,479	3,997	3,667	3,376
Loi relatives aux tarifs-marchandises des Provin- ces maritimes.....	3,093	3,615	2,555	1,921	1,989
Gendarmerie royale canadienne.....	3,100	3,192	3,488	5,626	5,550
Secrétariat d'Etat.....	454	479	483	418	378
Commission de l'Etablissement agricole des soldats Commerce—	1,362	1,300	1,036	818	741
Ministère.....	3,252	4,955	6,417	3,277	3,083
Subventions postales et maritimes.....	1,083	1,323	2,999	2,081	2,235
Loi des grains du Canada.....	2,271	2,356	2,306	2,026	1,766
Dépenses ordinaires totale.....	353,399	382,827	365,873	349,811	347,702

Dépenses imputables sur le capital

Les dépenses au compte du capital, y compris celles qui se rapportent au chemin de fer de la baie d'Hudson et à sa gare maritime, au canal Welland et aux autres entreprises publiques, se sont élevées à \$6,500,000, soit

une diminution de \$2,000,000. Les crédits ouverts au compte du capital se totalisaient à \$7,100,000. L'économie a donc été de \$600,000.

Un tableau comparatif des dépenses imputables sur le capital pour la période quinquennale est reproduit ci-dessous:

Dépenses imputables sur le capital

(en milliers de dollars)

	1929-1930	1930-1931	1931-1932	1932-1933	Evaluation 1933-1934
	\$	\$	\$	\$	\$
Canaux.....	9,324	9,842	3,299	3,027	1,987
Chemins de fer.....	6,663	6,371	6,242	1,503	767
Travaux publics.....	6,574	12,009	7,439	4,018	3,816
Total des dépenses capitales.....	22,561	28,222	16,980	8,548	6,570

Dépenses spéciales

Les dépenses spéciales se sont élevées à \$42,900,000, ce qui est un peu moins que pour l'année précédente. Cette somme comprend \$36,000,000 pour l'allègement du chômage, dont

on a déboursé \$28,500,000 en vertu de la loi de secours 1933 et \$7,500,000 pour payer les reliquats des dépenses imputables sur le compte du chômage pour les années précédentes. Les dépenses spéciales de 1933-1934 se répartissent comme suit:

Secours directs.....	\$ 25,870,000
Entreprises et travaux publics des provinces et des municipalités.....	2,780,000
Autres dépenses, comprenant les entreprises fédérales.....	7,350,000
	\$ 36,000,000

Les dépenses que le Canada a été appelé à faire pour l'allègement du chômage depuis 1930 s'élevaient maintenant à \$115,500,000. A cette somme, il y a lieu d'ajouter aussi le coût de la prime à la production du blé qui s'est élevé, en 1931, à \$12,700,000 et aussi les avances consenties aux chemins de fer pour

qu'ils remettent au travail les employés de leurs usines, qui se sont élevées à \$2,400,000. Le grand total des dépenses de ce chef est donc de \$130,600,000.

Suit un état comparatif des dépenses spéciales, par catégories au cours des cinq dernières années:

Dépenses spéciales  
(en milliers de dollars)

	1929-1930	1930-1931	1931-1932	1932-1933	Estimation 1933-1934
	\$	\$	\$	\$	\$
Règlement de réclamations de guerre.....	95	110	91	55	56
Frais d'emprunts.....	17	193	1,350	1,639	2,545
Frais divers.....	3,027	2,955	3,500	2,951	2,503
Réparations:					
Demandes de compensations.....	6,700	500	1,331	188	-
Allègement du chômage, 1930.....		4,432	13,190	548	5
Allègement du chômage, 1931.....			25,106	17,048	564
Allègement du chômage, 1932.....				19,125	6,875
Allègement du chômage, 1933.....					28,556
Prime du blé.....			10,908	1,811	
Réduction des prêts aux soldats-colons.....		8,599			1,800
Total des dépenses spéciales.....	9,839	16,789	55,476	43,365	42,904

Prêts aux provinces

Compte tenu des remboursements, les prêts consentis aux provinces en conformité de la loi des secours, ont atteint le chiffre de \$12,540,000. Ajouté aux prêts anciens dont le total atteignait \$38,200,000 à la fin de la précédente année financière, ce montant porte à \$50,700,000 l'aide accordée aux gouvernements provinciaux sous cette forme.

Trois provinces, l'Alberta, le Manitoba et la Colombie-Anglaise, ont reçu des prêts en vue du paiement de dettes dues au public. L'Alberta a emprunté \$1,968,000 pour rembourser des obligations échues le 1<sup>er</sup> avril 1934 et payables au Canada ou à New-York. Le Manitoba a obtenu \$1,470,000 pour faire honneur à une échéance, à la même date, également payable au Canada et à New-York. La Colombie-Anglaise a reçu des prêts au montant de \$1,435,000 pour le service des intérêts sur ses obligations. Les autres prêts devaient permettre aux provinces d'acquitter leur quote-part des frais de secours ou de procurer aux municipalités l'argent nécessaire à leur quote-part.

Les provinces ont soldé les intérêts sur les prêts à mesure que tombaient les échéances, sauf en ce qui concerne certaines avances à la

province de Saskatchewan pour les fins de l'assistance. Cette dernière province n'a pu puiser dans ses propres ressources de quoi payer les intérêts et elle a donné en paiement des billets du trésor.

Lors de la conférence entre le Dominion et les provinces, tenue en janvier dernier, à laquelle ont assisté des représentants de toutes les provinces, il a été conclu à l'unanimité que le Gouvernement fédéral devait apporter une aide financière spéciale aux provinces quand la situation justifiait cet expédient.

Pour ce qui est de ces avances notre politique a été, comme dans les deux années précédentes, de restreindre au minimum cette forme d'aide. Chaque demande a été étudiée à la lumière de la situation existante, de l'objet précis du prêt et de l'état général du budget de l'emprunteur en ce qui concerne les services administratifs ordinaires. Nous prétendons que cette politique a été à l'avantage général du Canada, étant donné le caractère exceptionnel des circonstances de l'époque, et le fait que c'est une mesure temporaire en prévision du retour d'une situation plus normale.

Suit un état sommaire des prêts aux diverses provinces non remboursés au 31 mars 1934 et indiquant l'objet de ces prêts:

Avances aux provinces sous le régime des lois d'assistance  
Total non remboursé au 31 mars 1934  
(en milliers de dollars)

	Prêts à l'intention d'obligations échéant à New-York	Prêts pour l'assistance aux cultivateurs, y compris l'achat de grains de semence	Prêts pour des fins provinciales, y compris les travaux publics et les secours directs	Total
	\$	\$	\$	\$
Manitoba.....	4,603	304	5,179	10,086
Saskatchewan.....	3,934	4,893	14,728	23,555
Alberta.....	5,111	140	4,800	10,051
Colombie Anglaise.....	1,372		5,676	7,048
	15,020	5,337	30,383	50,740

Prêts et avances improductifs:

Sous cette rubrique sont incluses des sommes payées sous forme de prêts et regardées comme improductives et qui, ne rapportant pas d'intérêt, sont inscrites dans les comptes comme un accroissement de la dette nette. Elles comprennent les sommes payées pour l'exploitation de la marine commerciale de l'Etat, pour combler le déficit du pont du port de Montréal et pour faire des avances à plusieurs commissions de ports. Le chiffre net de ces prêts, l'an dernier, a légèrement dépassé 2 millions de dollars.

Pour l'exploitation des services maritimes du National-Canadien, nous avons déboursé \$986,000, soit \$968,000 pour combler le déficit du service des Antilles, et \$18,000 pour combler le déficit d'exploitation en espèces des navires qui restent dans la flotte commerciale. Grâce à une nouvelle diminution du nombre des vaisseaux en service, la flotte commerciale du gouvernement canadien a pu rembourser à l'Etat un autre million de dollars du fonds des assurances accumulé au cours des opérations de la

compagnie depuis 1919. Cette somme inscrite, il reste pour l'année \$14,000 au crédit des services maritimes du National-Canadien.

La somme payée par le Gouvernement fédéral pour l'exploitation du pont du port de Montréal est \$489,000. Elle représente le déficit d'exploitation du pont, sans inclure la dépréciation et compte tenu de la contribution annuelle de \$150,000 fournie individuellement par la province de Québec et la ville de Montréal.

Les avances improductives faites aux commissions des ports de Chicoutimi, Halifax, Québec, Saint-Jean et Trois-Rivières pour dépenses d'établissement se sont montées à \$1,600,000. Plusieurs commissions de ports ont effectué des frais d'établissement dans le cours de l'année, des arrangements financiers spéciaux étant intervenus entre les commissions intéressées et les entrepreneurs, avec l'approbation du Gouverneur en conseil.

Le tableau suivant donne l'état des prêts et avances improductifs pour les cinq dernières années financières:

Prêts et avances improductifs  
(en milliers de dollars)

	1929-1930	1930-1931	1931-1932	1932-1933	Evaluation 1933-1934
	\$	\$	\$	\$	\$
Prêts aux Ch. de fer du Nat. Can.....	2,933				
Prêts aux services maritimes du Nat.-Can.....	2,491	1,827	1,199	(cr.) 1,383	(cr.) 14
Prêts aux commissions de ports.....	2,821	3,661	1,913	4,898	2,110
Divers comptes improductifs.....	17				
Ch. de fer du Pac.-Can. (Loi de secours).....				1,447	1,000
Comptes portés comme placements productifs et transférés au chapitre des placements improductifs.....				*62,938	
	8,262	5,488	3,112	67,900	3,096

\*Ch. de fer Nat.-Can.—Prêts de 1931-1932..... \$ 41,121  
Diverses commissions de ports.—Avances antérieures à 1932-1933..... 21,817

En sus des prêts improductifs consentis aux commissions de port, il a été prêté \$449,000 à la commission du port de Montréal, \$1,208,000 à la commission du port de Vancouver pour l'aménagement du port, et \$19,000 à New-Westminster. L'intérêt ayant été acquitté sur ces prêts, on les considère comme des

éléments d'actif liquides, et ils ne font pas partie de la dette nette.

Pour fins de la documentation, j'ajoute un état des avances consenties aux commissions de port au cours des cinq dernières années, ainsi que des montants impayés à la fin de l'année financière:

Avances aux commissions de ports  
(En milliers de dollars)

	1929-1930	1930-1931	1931-1932	1932-1933	Esti- mation 1933-1934
	\$	\$	\$	\$	\$
Chicoutimi.....	815	846	465	324	332
Halifax.....	1,272	3,539	2,752	1,023	151
Montréal.....	4,336	2,291	1,412	584	449
Montréal—Déficit du pont.....		170	534	395	489
New-Westminster.....			189	66	19
Québec.....	2,821	3,491	1,379	341	107
Saint-Jean (N.-B.).....	1,711	1,094	5,764	2,654	924
Trois-Rivières.....	136	1,544	747	160	107
Vancouver.....	345	2,802	809		1,208
	11,436	15,777	14,051	5,547	3,786

Avances jusqu'à ce jour

Chicoutimi.....	\$	3,282
Halifax.....		8,768
Montréal.....		58,422
Montréal—Déficit du pont.....		1,588
New-Westminster.....		275
Québec.....		26,257
Saint-Jean (N.-B.).....		12,748
Trois-Rivières.....		2,694
Vancouver.....		22,625
	\$	136,659

Commission canadienne du prêt agricole

Le Dominion a continué l'achat au pair des obligations 5 p. 100 de la commission jusqu'à concurrence du montant requis pour les prêts consentis. Les obligations achetées s'élèvent à \$400,000 et l'on a souscrit un montant de \$16,243 au capital-social. Les frais de premier établissement fournis à ce jour par le Trésor fédéral pour les opérations de la commission se totalisent à \$8,503,358, ainsi répartis:

Capital initial.....	\$ 5,050,000
Achat d'obligations.....	3,000,000
Achat de titres du capital social.....	453,358
	<u>\$ 8,503,358</u>

La commission a acquitté, à l'échéance, tous les intérêts dus à l'Etat.

Les chemins de fer Nationaux-Canadiens

Le rapport annuel des régisseurs du réseau national des chemins de fer montre que, durant l'année 1933, les recettes d'exploitation ont encore baissé de \$12,500,000, ou de 8 p. 100, tout près. L'économie au chapitre de la dépense compense presque entièrement ce flé-

chissement. Il reste que l'administration ayant préparé son budget en comptant sur le même revenu brut, à peu près, que l'année antérieure, le déficit prévu et que le Gouvernement fédéral doit solder dépasse de \$4,300,000 le chiffre d'abord indiqué. Le total fourni par le Gouvernement et porté aux Comptes publics comme dépense imputable au réseau national, intérêts sur les obligations en cours compris, représente \$58,950,000, soit une diminution de \$1,100,000, au regard de l'année antérieure. La perte nette du réseau, comme l'indique sa comptabilité, représente \$97,650,000. La différence entre cette somme et la contribution du Gouvernement s'explique par les 36 millions d'intérêts sur des avances de l'Etat,—ces intérêts s'accumulant dans la comptabilité du réseau sans que le Gouvernement les touche,—et 2 millions 600,000 pour certains item autres que des fonds.

Le déficit se décompose ainsi: Réseau, à l'exclusion des lignes de l'Est, \$52,200,000; lignes de l'Est, \$6,600,000. On avait l'habitude d'inclure le déficit des lignes de l'Est au cha-

pitre de la dépense ordinaire, dans l'exposé budgétaire comme dans les Comptes publics. Cette pratique datait du temps où les entreprises ferroviaires de l'Etat se limitaient à l'Intercolonial et à certaines lignes dénommées lignes du Gouvernement. Pour la première fois, l'année dernière, et en exécution des conclusions de la commission royale des chemins de fer et des transports le déficit ferroviaire global a été porté au chapitre de la dépense du Dominion, celui des lignes de l'Est comptant dans la dépense ordinaire, et celui du réseau général figurant comme obligation spéciale imputable sur le fonds consolidé. Cette année, pour rendre l'exposé plus clair, le déficit des lignes de l'Est a été extrait des dépenses ordinaires et, de même, déduit de la dépense ordinaire des années antérieures, afin de ne pas embrouiller la comparaison. On trouvera la somme du solde déficitaire, lignes de l'Est comprises, à la mention spéciale des déficits des chemins de fer, au tableau sommaire de la dépense.

Naturellement, la déduction de 20 p. 100 du prix de transport, autorisée par la loi des tarifs-marchandises dans les Provinces maritimes, continue de figurer au chapitre de la dépense ordinaire.

En plus de la couverture de ses déficits, la Compagnie avait besoin de \$1,900,000 pour frais d'établissement, et de \$11,300,000 pour remboursements, soit un total de \$13,200,000. Mais elle disposait de 5 millions de capital d'exploitation, ce qui diminuait à \$8,200,000 le montant à fournir par le Gouvernement. Or, malgré le solde moins favorable qu'il

n'avait été prévu de ses opérations, elle s'est maintenue dans le cadre de son budget, en appliquant des économies de frais obligatoires au paiement de l'excédent du déficit.

Le 31 mars 1934, la dette des Chemins de fer nationaux envers le public était de \$1,253,000,000; elle a été diminuée de \$10,000,000 l'an dernier; sur ce total, le Gouvernement a garanti le remboursement de \$962,000,000.

Pendant les trois premiers mois de l'année courante, les profits ont été sensiblement meilleurs et le chiffre des recettes nettes a été de \$4,000,000 plus élevé que celui de la période correspondante de 1933. Le budget de nos chemins de fer pour l'année 1934 sera de \$85,800,000. Sur ce total, \$48,800,000 représentent le chiffre estimatif des exigences pour combler les déficits. Si nous atteignons ce résultat, les déboursés du trésor fédéral, au regard de ceux de l'an dernier, seront de plus de \$10,000,000 moins élevés. La compagnie aura besoin de la somme de \$4,200,000 pour les dépenses d'établissement et celle de \$32,800,000 pour faire face aux échéances du compte du capital, y compris l'amortissement de la dette et les paiements à compte du capital pour le matériel d'exploitation. Le 1er septembre nous aurons à payer \$17,000,000 d'obligations de 4 p. 100 garanties par le Gouvernement du Dominion pour le Nord-Canadien.

Le tableau ci-dessous établit une comparaison des exigences financières du réseau du National-Canadien en 1933, au regard des prévisions budgétaires et des exigences réelles de 1932.

Réseau du National-Canadien.—Exigences financières

	Exigences réelles 1933	Budget 1933	Exigences réelles 1932
	\$	\$	\$
Déficit—			
Réseau (sauf lignes de l'Est).....	52,263,819	47,941,395	53,422,631
Lignes de l'Est.....	6,691,569	6,611,000	6,635,845
Total.....	58,955,388	54,552,395	60,058,506
Dépenses d'établissement.....	1,958,116	5,903,121	799,158
Amortissement de la dette.....	11,269,985	12,265,584	11,510,178
	72,183,489	72,811,100	72,367,842
Moins capital d'exploitation disponible.....	5,000,000	5,200,100	4,231,997
Montant requis.....	67,183,489	67,611,000	68,135,845

#### Résumé des dépenses

Ayant indiqué les dépenses de l'année sous les chefs voulus, on peut maintenant donner un état sommaire des dépenses totales de l'année, y compris les déficits des chemins de fer. [L'hon. M. Rhodes.]

Le total s'élève à \$459,200,000, comparativement à \$468,726,000 l'année précédente, soit une diminution nette de \$9,500,000. Le relevé indique effectivement une dépense totale de \$531,700,000 pour l'an dernier, mais il faut se rappeler que là-dessus il y avait une

somme de \$62,938,000, représentant les prêts consentis les années précédentes aux commissions de ports et aux Chemins de fer nationaux, lesquels ont été transportés du compte des valeurs productives à celui des valeurs

improductives et qui, strictement parlant, ne sont pas imputables aux opérations de l'année passée.

Voici un résumé des dépenses des cinq dernières années:

Etat sommaire des dépenses  
(en milliers de dollars)

	1929-1930	1930-1931	1931-1932	1932-1933	Estimation 1933-1934
	\$	\$	\$	\$	\$
Dépenses ordinaires.....	353,399	382,827	365,873	349,811	347,702
Dépenses à compte du capital.....	22,561	28,222	16,980	8,548	6,570
Dépenses spéciales.....	9,839	16,789	55,476	43,365	42,904
Prêts et avances (Improductifs).....	8,262	5,488	3,112	67,900	3,096
Déficit des chemins de fer nat. can.— Réseau à part des lignes de l'Est*				53,423	52,264
Lignes de l'Est.....	4,308	6,712	6,632	8,717	6,692
	398,369	440,038	448,073	531,764	459,228

\*Les chiffres correspondants pour les opérations de 1929, 1930 et 1931 étaient respectivement de \$9,978,000, \$28,425,000 et \$52,256,000. Dans ces pertes, on a mis au compte de l'Etat une somme de \$2,932,000 comme prêt improductif en 1929-30, représentant la perte de 1929, déduction faite des excédents des années précédentes. Les pertes de 1930 et 1931 furent couvertes par des prêts ou des garanties ou les deux à la fois. Les prêts de l'Etat qui se chiffrent à \$41,121,000 pour les opérations de 1931 figurent dans l'état ci-dessus sous le titre de Prêts et Avances, improductifs, pour 1932-33.

#### Déficit de l'année

Les dépenses ordinaires se chiffrent à \$347,700,000 et les recettes ordinaires à \$323,600,000, on voit qu'il y a un déficit au compte ordinaire de \$24,100,000. L'an dernier, il était de \$43,200,000. Bien que les recettes n'aient pas atteint le chiffre espéré, on remarquera qu'au compte ordinaire, il y a eu une amélioration de \$19,100,000.

Après avoir tenu compte des dépenses au compte du capital et des dépenses spéciales, y compris les secours aux chômeurs, et déduction faite des recettes spéciales, on verra que le déficit des opérations de l'Etat pour l'année s'élève à \$76,300,000. Le chiffre est encore plus élevé quand on inclut dans les comptes de l'Etat les pertes des Chemins de fer nationaux canadiens, qui se chiffrent à \$58,900,000. D'où accroissement de la dette nette de \$135,200,000 sur toute la ligne pendant l'année. L'an dernier, il était de \$157,700,000, ce qui indique une amélioration de \$22,500,000.

#### Diminution des dépenses

Etant donné l'intérêt porté à la question du coût général de l'administration, au Canada, il est à propos de montrer quelques chiffres analysant brièvement dans quel but sont faites des dépenses du gouvernement du Dominion et indiquant jusqu'à quel point, grâce aux diverses mesures d'économies adop-

tées, les dépenses fixes ont été diminuées depuis 1930-1931. Afin d'établir ces comparaisons, les montants extraordinaires et variables exigés pour les déficits des chemins de fer et l'allègement du chômage sont exclus de ces chiffres, mais toutes les autres dépenses de l'Etat s'y trouvent comprises.

Au cours de l'année financière qui vient de se terminer, le total de ces dépenses a été de \$364,000,000. De ce montant, \$230,000,000 sont allés à des dépenses obligatoires et \$134,000,000 à des dépenses facultatives. En d'autres termes, sur chaque \$100 dépensés, \$63 ont été consacrés aux dépenses nommées dites obligatoires, et \$37 à ce qu'on regarde ordinairement comme dépenses facultatives. Les principaux services des dépenses obligatoires sont: la dette sur l'intérêt public, qui s'élève à \$139,700,000; les pensions de guerre, \$41,700,000 et le traitement et les soins ultérieurs aux vétérans, \$9,500,000. Seuls, ces trois articles forment 83 p. 100 des dépenses comprises dans la catégorie des dépenses obligatoires. Il y a en outre, les subsides provinciaux, \$15,300,000; les pensions de vieillesse, \$12,500,000 et quelques autres petits articles qui n'ajoutent pas beaucoup au total. Toutes les autres dépenses, soit au compte ordinaire, ou spécial, ou d'établissement, ou les prêts improductifs et les avances sont comprises dans la liste des dépenses facultatives pour fins de calcul.

Je désire faire observer que dans cette dernière catégorie, on a compris plusieurs articles de nature statutaire qui ne sont pas des dépenses facultatives en ce sens qu'elles ne sont pas susceptibles d'être diminuées selon la volonté du Gouvernement, mais elles figurent dans cette catégorie parce qu'elles se rapportent aux services ordinaires de l'Etat. Je pourrais citer, comme exemple, les subventions aux bassins de radoub et les paiements du même genre touchant l'établissement d'entrepôts frigorifiques.

Comparativement à l'année 1930-1931 les dépenses obligatoires de 1933-1934 ont été de 19 millions plus élevées, ce qui a été causé surtout par l'augmentation des frais d'intérêt sur la dette publique et les pensions de vieillesse.

Cependant, les dépenses facultatives ont diminué de 217 millions à 134 millions, soit une diminution de \$83,000,000, ou plus de 38 p. 100. Après avoir tenu compte des dépenses électorales de 2 millions, en 1930, dépenses qui n'ont pas été faites l'an dernier, l'amélioration reste tout de même de 81 millions. Cette diminution a été causée par une réduction des dépenses d'établissement et autres dépenses de 31 millions. Pour atteindre ce résultat il a fallu exercer une direction et une surveillance rigides des travaux des ministères et du personnel. De 1930 à 1933, le nombre des fonctionnaires, chez les temporaires comme chez les permanents, a été réduit de plus de 12,000. Nous avons épargné plus de 10 millions de dollars par année en salaires et appointements, et cela ne comprend pas la somme d'environ \$7,800,000 provenant de la réduction de 10 p. 100 des appointements.

Nous pouvons aussi faire une autre comparaison intéressante. Durant l'année financière 1913-1914, les dépenses ordinaires facultatives du gouvernement s'étaient élevées à 87 millions de dollars; l'an dernier, elles se sont élevées à 123 millions. Bien que ces chiffres fassent voir une augmentation de 36 millions durant une période de vingt ans de croissance et de développement, il importe de relever certains détails pour établir une juste comparaison.

De cette augmentation de 36 millions, plus de 17 millions sont attribuables au ministère des Postes, dont les services se sont nécessairement étendus depuis vingt ans. Cette augmentation des dépenses a été compensée par une augmentation correspondante des recettes et elle est étrangère au déficit du gouvernement. Laissant de côté les dépenses des Postes, nous voyons que les chiffres permettant d'établir une comparaison sont de 73 millions pour 1913-1914 et de 93 millions pour 1933-

1934, soit une augmentation de 20 millions. Dans l'intervalle, la population du Canada a passé de 7,600,000 à 10,300,000. Le coût du maintien des services publics a été nécessairement influencé par l'augmentation de la population ainsi que par la création de nouveaux services. Cependant les dépenses réelles dans les services ordinaires contrôlables sont aujourd'hui moindres qu'en 1913-1914, proportion gardée de la population. Les chiffres sont de \$9.60 par tête en 1913-1914 et de \$9.03 par tête durant la dernière année financière.

En examinant ce résultat, on doit tenir compte du coût des nouveaux services créés dans l'intervalle. Par suite de l'amplification du régime des impôts, la perception des recettes publiques coûte 5 millions de plus par année qu'elle ne coûtait en 1913-1914. Bien que le coût de la perception soit moindre, proportion gardée des sommes perçues, le coût réel de la perception a naturellement augmenté. Le coût de l'administration de la dette publique, lequel est compris dans les dépenses facultatives, est d'environ \$500,000 de plus qu'en 1913-1914. Parmi les autres chefs nouveaux de dépenses, il y a un million pour la Commission de la radiodiffusion, \$320,000 pour les services de la radio, \$1,600,000 pour le service aérien du ministère de la Défense nationale, \$380,000 pour le Conseil national de recherches et \$2,750,000 pour le transport de la houille provenant des mines canadiennes. Ces chefs de dépense seuls se totalisent à 11 millions. Il y a d'autres chefs nouveaux de dépenses, tels que le coût d'exploitation du nouveau canal maritime de Welland, l'augmentation des dépenses faites en vertu de la loi des grains, environ \$1,300,000, ainsi que d'autres dépenses telles que celles qui proviennent de l'amélioration du sort des travailleurs, de l'indemnisation des travailleurs victimes d'accident et de l'établissement de la journée de huit heures. Tout cela a augmenté le coût de certains services, et cela se comprend.

Tout en continuant d'insister sur la nécessité du contrôle le plus sévère des frais d'administration, rendue plus impérative par le lourd fardeau des frais obligatoires, on constate en examinant le résultat de ces comparaisons au regard du chiffre des dépenses pour l'année financière 1913-1914 que nous avons réduit les frais facultatifs à un point qu'il est difficile de dépasser sensiblement sans diminuer ou abandonner complètement des services essentiels.

Le tableau suivant établit la comparaison entre les dépenses des années financières 1913-1914, 1930-1931 et 1933-1934, réparties en frais obligatoires et frais facultatifs, et indique quel pourcentage du total est imputable aux divers services.

## Dépenses, facultatives ou obligatoires

(en milliers de dollars)

	1913-1914		1930-1931		1933-1934	
	Frais réels	Pourcentage des dépenses totales	Frais réels	Pourcentage des dépenses totales	Frais réels	Pourcentage des dépenses totales
	\$		\$		\$	
<i>Frais obligatoires en général—</i>						
Intérêt sur la dette publique.....	12,894	9.36	121,290	28.28	139,730	38.36
Pensions de la guerre européenne.....			44,234	10.31	41,777	11.47
Pensions de vieillesse.....			5,658	1.33	12,500	3.43
Autres pensions et caisse de retraite.....	756	0.55	5,037	1.16	4,561	1.25
Soin des anciens combattants.....			9,774	2.28	9,517	2.61
Subventions aux provinces.....	11,280	8.19	19,036	4.44	15,327	4.21
Autres frais.....	3,101	2.25	6,657	1.56	7,076	1.94
	28,031	20.35	211,686	49.36	230,488	63.27
<i>Frais facultatifs—</i>						
<i>Ordinaires—</i>						
Agriculture.....	3,271	2.37	10,119	2.36	7,025	1.93
Pêcheries.....	1,655	1.20	2,275	0.53	1,433	0.39
Affaires indiennes.....	2,120	1.54	5,847	1.36	4,139	1.14
Intérieur.....	5,132	3.73	8,104	1.89	2,874	0.79
Justice (y compris les pénitenciers).....	2,469	1.79	5,775	1.35	5,200	1.43
Marine (y compris la Radio-Etat).....	4,915	3.57	8,030	1.87	6,560	1.80
Mines (y compris le transport de la houille).....	741	0.54	1,934	0.45	3,690	1.01
Défense nationale.....	12,011	8.72	23,626	5.51	13,552	3.72
Revenu national.....	5,124	3.72	13,972	3.26	10,336	2.84
Postes.....	13,566	9.55	37,892	8.83	30,801	8.45
Travaux publics.....	20,288	14.73	25,453	5.94	11,141	3.06
Chemins de fer et Canaux.....	2,279	1.65	4,043	0.94	3,189	0.88
Royale gendarmerie à cheval.....	1,101	0.80	3,005	0.70	5,367	1.47
Commerce.....	5,323	3.87	8,407	1.96	6,964	1.91
Autres services.....	7,009	5.09	16,723	3.90	11,241	3.09
	87,004	63.17	175,205	40.85	123,512	33.91
<i>Sur le compte du capital—</i>						
Chemins de fer.....	7,103	5.16	9,842	2.29	1,987	0.54
Canaux.....	2,847	2.07	6,371	1.49	767	0.21
Travaux publics.....	10,100	7.33	12,009	2.80	3,816	1.05
	20,050	14.56	28,222	6.58	6,570	1.80
<i>Spéciales, y compris les frais divers.....</i>						
	32	0.02	9,456	2.21	2,063	0.57
<i>Prêts et avances improductifs.....</i>						
	2,612	1.90	4,325	1.00	1,639	0.45
Total des dépenses facultatives.....	109,698	79.65	217,208	50.64	133,784	36.73
Total des dépenses obligatoires et facultatives.....	137,729	100.00	428,894	100.00	364,272	100.00
<i>Non compris dans l'état ci-dessus—</i>						
<i>Chemins de fer nationaux du Canada—</i>						
Déficit, à l'exclusion des lignes de l'Est.....			*28,425		52,264	
Déficit des lignes de l'Est.....			6,712		6,692	
Assistance aux chômeurs.....			4,432		36,000	
<i>Chemin de fer du gvt Canadien—</i>						
Dépense sur le compte du capital, et déficit.....	17,295					
Subvention aux chemins de fer.....	19,036					

\* Non inscrit au bilan de l'Etat en 1930-1931.

## Emissions d'emprunts

Pendant la dernière année financière, les obligations du Dominion parvenues à échéance s'élevaient à \$279,900,000. Nous avons lancé de nouvelles émissions pour rembourser ces valeurs échues ainsi que pour prélever les nouveaux fonds requis pour le service de l'administration et des chemins de fer.

Nous avons placé à Londres une émission de titres nominatifs à 4 p. 100, à la date du 1er septembre 1933, à échéance du 1er septembre 1938.

Les obligations sont remboursables le 1er septembre 1933 ou après cette date, après trois mois d'avis. L'émission a été offerte au public à 100, portant 4 p. 100. Etant donné que le Dominion n'avait pas emprunté depuis environ dix-huit ans sur le marché monétaire de Londres, on attendait avec une vive curiosité la réaction des capitalistes. L'émission a remarquablement réussi. Le nombre des souscripteurs a dépassé 20,000, ce qui représente une somme de plus de 80 millions de livres. Le succès de l'emprunt est un hommage à la stabilité financière et économique du Canada et a eu un effet des plus favorables sur la position des obligations du Dominion sur le marché domestique ou étranger. Les obligations ont fait prime et le prix auquel elles se vendent maintenant rapporte moins de 3½ p. 100. Il est porvu dans l'émission à un fonds d'amortissement de ½ p. 100 par année.

Une émission de billets du trésor à 4 p. 100, en date du 1er juillet 1933 a été faite à New-York pour le remboursement du même montant de billets à échéance du 1er octobre et remboursables le 1er août. La nouvelle émission est de quinze mois à partir du 1er juillet 1933 et est remboursable à la fin du douzième mois ou après. Nous avons vendu l'émission à la Chase National Bank de New-York au prix de 98.875 à intérêts composés.

Une émission de 50 millions de dollars de bons du trésor à 4½ p. 100, détenue par les banques autorisées du Canada, est arrivée à échéance le 1er août 1933 et nous avons pourvu au renouvellement de cette obligation en émettant au pair des bons pour le même montant, pour la durée d'un an, à 3½ p. 100 d'intérêt.

Nous avons fait deux autres émissions de bons du trésor pendant l'année. En mai dernier, nous avons vendu pour 40 millions de dollars de bons du trésor de 3½ p. 100 à six mois d'échéance aux banques autorisées, à 3½ d'intérêt payable par le Gouvernement. A leur échéance, en novembre, nous avons converti ces bons en valeur à plus long terme.

[L'hon. M. Rhodes.]

Nous avons effectué une nouvelle vente de bons du trésor en demandant des soumissions publiques. L'émission se montait à 15 millions de dollars, en date du 1er mars 1934, portant échéance soit le 1er juin soit le 1er novembre 1934. La vente des bons de 3 mois, au montant de \$2,450,000, a coûté en moyenne au Gouvernement 2.85 p. 100, et celle des bons de 8 mois, au montant de \$12,550,000, à une moyenne de 3.12 p. 100.

Le 1er novembre dernier, nous avons dû pourvoir au remplacement des \$169,900,000 de bons échus de l'emprunt de la Victoire, le solde à échoir de l'émission de 1918. Pour faire face à cette obligation et obtenir des fonds pour les besoins courants, nous avons lancé un emprunt domestique de 225 millions de dollars. Les bons étaient datés du 15 octobre et portaient trois dates d'échéance: bons de 2 ans à 3½ p. 100 d'intérêt, et bons de six et douze ans à 4 p. 100 d'intérêt. Les bons à 2 ans d'échéance ont été offerts à 99.50 au rendement de 3.75 p. 100, les bons à 6 ans d'échéance à 99 au rendement de 4.19 p. 100, et les bons à 12 ans d'échéance à 96.50, au rendement de 4.38 p. 100. Les bons portant échéance à 12 ans peuvent être remboursés, au gré de l'Etat, au bout de dix ans, et le prix d'émission représente la base de rendement la plus basse à laquelle on ait jamais offert des obligations à long terme du Dominion sur le marché domestique.

A titre d'encouragement aux détenteurs d'obligations de l'emprunt de la Victoire, une prime fut offerte pour une prompt conversion de ces titres, et au-delà de 139 millions de dollars des obligations en question tombant à échéance, furent échangées. Les banques ont aussi converti 40 millions de billets du Trésor, portant intérêt à 3½ p. 100, qui leur avaient été vendus en mai. Le total des souscriptions en espèces s'est élevé à \$76,700,000, dont \$45,700,000 furent acceptées. Il est intéressant de savoir que les petits porteurs ont participé largement à cette souscription, car sur un total de 22,663 souscripteurs en espèces, on en compte 16,426 provenant de souscripteurs inscrits pour des montants de \$1,000 ou moins. En outre, un bon nombre de petits souscripteurs ont échangé leurs obligations échues contre les nouveaux titres.

Le montant des obligations à deux ans émises s'est élevé à \$89,300,000; celui des obligations à 6 ans d'échéance a été de \$47,200,000 et pour les obligations à 12 ans d'échéance, le montant a été de \$88,300,000. La moyenne des frais d'intérêt sur toutes ces échéances est de 4.17 p. 100, après y avoir ajouté le bonus

pour prompt conversion et les commissions versées aux banques et aux courtiers. Les frais d'émission, y compris les commissions, la publicité, les impressions, etc., se sont élevés à moins de la moitié de 1 p. 100.

Il y a lieu d'être très satisfait de ce que nous ayons pu suffire aux prélèvements financiers de l'année à des taux d'intérêt qui devenaient de plus en plus avantageux. Au delà

de 850 millions des obligations d'emprunts de Guerre et de la Victoire ont été convertis en nouveaux titres depuis 1930, et à ce sujet, nous avons économisé plus de 9 millions par année en services d'intérêt.

Les obligations directes du Dominion représentées par la dette fondée et non échue et par les billets du Trésor, sont indiquées dans le relevé qui suit:

## Dette fondée non échue au 31 mars 1934 et frais annuels d'intérêt

Date d'échéance	Pourcentage	Payable à	Montant de l'emprunt	Frais annuels d'intérêt
			\$	\$
1934—1 <sup>er</sup> juin.....	3½	Londres.....	23,467,206 27	821,352 22
1 <sup>er</sup> juillet.....	5	Canada.....	33,293,470 85	1,664,673 54
1 <sup>er</sup> août.....	3½	Canada.....	50,000,000 00	1,937,500 00
1 <sup>er</sup> octobre.....	4	New-York.....	60,000,000 00	2,400,000 00
1 <sup>er</sup> novembre.....	4	Canada.....	35,000,000 00	1,400,000 00
1 <sup>er</sup> novembre.....	5½	Canada.....	222,216,850 00	12,221,926 75
1935—1 <sup>er</sup> août (a).....	5	Canada et N.-Y.....	874,000 00	43,700 00
15 octobre.....	4	Canada.....	25,000,000 00	1,000,000 00
15 octobre.....	3½	Canada.....	89,393,000 00	3,128,755 00
1936—1 <sup>er</sup> février.....	4½	New-York.....	40,000,000 00	1,800,000 00
15 novembre.....	5	Canada.....	79,535,200 00	3,976,760 00
1937—1 <sup>er</sup> mars (a).....	5	Canada et N.-Y.....	89,787,100 00	4,489,355 00
1 <sup>er</sup> décembre (a).....	5½	Canada.....	236,299,800 00	12,996,489 00
1938—1 <sup>er</sup> juillet.....	3	Londres.....	8,071,230 16	242,136 90
1 <sup>er</sup> juillet.....	3	Londres.....	18,250,000 00	547,500 00
1 <sup>er</sup> juillet.....	3	Londres.....	10,950,000 00	328,500 00
1 <sup>er</sup> juillet.....	3½	Londres.....	15,056,006 66	526,960 23
1939—15 octobre.....	4	Canada.....	47,269,500 00	1,890,780 00
1940—1 <sup>er</sup> septembre.....	4½	Canada.....	75,000,000 00	3,375,000 00
1941—15 novembre.....	5	Canada.....	141,663,000 00	7,083,150 00
1943—15 octobre.....	5	Canada.....	147,000,100 00	7,350,005 00
1944—15 octobre.....	4½	Canada.....	50,600,000 00	2,250,000 00
1945—15 octobre.....	4	Canada.....	88,337,500 00	3,533,500 00
1946—1 <sup>er</sup> février.....	4½	Canada.....	45,000,000 00	2,025,000 00
1947—1 <sup>er</sup> octobre.....	2½	Londres.....	4,888,185 64	122,204 64
1950—1 <sup>er</sup> juillet.....	3½	Londres.....	137,058,841 00	4,797,059 43
1952—1 <sup>er</sup> mai.....	5	New-York.....	100,000,000 00	5,000,000 00
15 octobre.....	4	Canada.....	56,191,000 00	2,247,640 00
1956—1 <sup>er</sup> novembre.....	4½	Canada.....	43,125,700 00	1,940,656 00
1957—1 <sup>er</sup> novembre.....	4½	Canada.....	37,523,200 00	1,688,544 60
1958—1 <sup>er</sup> septembre.....	4	Londres.....	73,000,000 00	2,920,000 00
1958—1 <sup>er</sup> novembre.....	4½	Canada.....	276,687,600 00	12,450,942 00
1959—1 <sup>er</sup> novembre (b).....	4½	Canada.....	289,693,300 00	15,933,131 50
1960—1 <sup>er</sup> octobre.....	4	Londres.....	93,926,666 66	3,757,066 67
1 <sup>er</sup> octobre.....	4	New-York.....	100,000,000 00	4,000,000 00
Billets du Trésor dûs le 1 <sup>er</sup> juin 1934.....		Canada.....	2,450,000 00	
Billets du Trésor dûs le 1 <sup>er</sup> nov. 1934.....		Canada.....	12,550,000 00	
			2,858,558,457 24	131,890,287 88

Payable au Canada.....	\$ 2,083,229,220 85	72.88%
Payable au Canada et à New-York.....	90,661,100 00	3.17%
Payable à New-York.....	300,000,000 00	10.49%
Payables à Londres.....	384,668,136 39	13.46%

\$ 2,858,558,457 24

100%

A déduire les obligations et actions des emprunts ci-dessus détenus comme fonds d'amortissement.....

69,406,434 43

\$ 2,789,152,022 81

a) Non imposables au Canada.

b) 5½ p. 100 jusqu'au 1<sup>er</sup> novembre 1934.

## Obligations indirectes

Les obligations endossées par le Gouvernement du Canada représentaient, le 31 mars 1934, un total de 993 millions de dollars, soit une diminution de 3 millions approximativement durant l'année.

La loi des secours nous a occasionné d'autres obligations durant l'année. Au mois de juin dernier, nous avons garanti des bons du trésor de la Colombie-Anglaise et du Manitoba portant intérêt à 5 p. 100, jusqu'à concurrence respectivement de \$626,533 et de \$5,894,127, afin de permettre à ces provinces de prélever les fonds nécessaires au remboursement d'échéances à New-York. Dans le mois de juin dernier aussi, nous avons donné deux garanties touchant la fabrication par l'Algoma Steel Corporation et la Dominion Steel and Coal Corporation de 30,000 et 50,000 tonnes de rails respectivement, deux commandes destinées au National-Canadien. La garantie de l'Algoma Corporation est limitée à \$660,000 et celle de la Dominion Corporation à \$1,100,000. Le total représente approximativement la moitié du prix des commandes et s'applique au prix des matières premières et aux salaires. Le Gouvernement s'est également engagé à payer un intérêt de 5 p. 100 sur les avances garanties, jusqu'à livraison des rails.

Afin de permettre à la Compagnie du Pacifique-Canadien de faire honneur à ses obligations de frais d'établissements payables, partie en Canada et partie aux Etats-Unis, le Dominion a garanti, principal et intérêt, les avances des banques canadiennes autorisées à la compagnie, jusqu'à concurrence de 60 millions de dollars. Etant donné la situation du marché normal pour ces opérations, la Compagnie était dans l'impossibilité d'offrir ses titres au public. Le prêt des banques est garanti par des obligations consolidées perpétuelles de 4 p. 100 du Pacifique-Canadien, d'une valeur au pair de 100 millions de dollars.

Il a été fait mention, dans les budgets antérieurs, de l'aide donnée aux associations de vente du blé dans l'Ouest, sous forme de garantie. Observons que les avances obtenues par les Coopératives du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta relativement aux récoltes de 1931 et de 1932 ont été remboursées, et que le Gouvernement n'a rien perdu. En 1933, les organisations de vente ont opéré sans l'aide du gouvernement. Au mois d'avril dernier, sous le régime de la loi des secours, de 1933, un décret en conseil a été rendu prorogeant la garantie des avances faites à la Canadian Co-operative Wheat Producers, Limited relativement à la récolte de 1930 et

à la mise en vente antérieure ou subséquente de blé en vue d'assurer la vente profitable du blé à sa disposition.

Pour ce qui est de cette dernière garantie, j'ai déjà dit que la situation du blé dans le monde et le cours des prix du blé établiront si oui ou non le trésor fédéral aura à subir une perte du fait de cette garantie. On reconnaît assez généralement, cependant, que l'aide accordée dans ce sens a été très avantageuse pour les producteurs de blé en particulier et pour tout notre pays en général, car autrement les exigences des ventes à certaines périodes de l'année, sans l'existence de tendances à la stabilisation sur le marché, aurait sûrement donné lieu à des fluctuations désastreuses et déprimantes pour les prix du grain.

La garantie autorisée en 1932 au sujet des avances de \$15,538,500 faites par les banques à la Beauharnois Light, Heat and Power Company, a été légèrement modifiée pour la rendre d'accord avec le remaniement de la structure financière de cette compagnie. Tout récemment, on a lancé une émission d'une partie des premières obligations hypothécaires en nantissement des avances garanties aux banques, et, à cause de cela, le chiffre des avances encore garanties se trouvera réduit d'environ la moitié.

Les garanties accordées en vertu des lois de secours, au 31 mars 1934, formaient le total de \$93,296,000, à l'exception de celles qui ont trait au blé et dont la somme n'est pas déterminée mais varie de jour en jour. En voici la liste:

Garanties accordées en vertu des Lois de secours	
	Avances de capital garanties et impayées au 31 mars 1934
Province de la Colombie-Anglaise \$	626,533
Province du Manitoba . . . . .	5,894,127
Bureau d'épargne de la province du Manitoba . . . . .	10,844,853
Algoma Steel Corporation . . . . .	660,000
Dominion Steel and Coal Corporation . . . . .	540,000
Compagnie du chemin de fer Pacifique-Canadien . . . . .	60,000,000
Beauharnois Light, Heat & Power Company . . . . .	14,105,558
Gouvernement de Terre-Neuve . . . . .	625,000
Canadian Co-operative Wheat Producers Ltd. . . . .	Non indiqué

Les obligations garanties par le Gouvernement fédéral pour des avances impayées au 31 mars 1934, sont exposées dans l'état suivant:

## Obligations garanties par le Gouvernement du Dominion au 31 mars 1934

Echéance	Emission	Taux d'intérêt	Montant	
		p. 100	\$	c.
1er sept. 1934.....	Nord-Canadien.....	4	17,060,333	33
15 fév. 1935.....	Nord-Canadien.....	4½	17,000,000	00
1er sept. 1936.....	Grand-Tronc.....	6	24,220,000	00
1er oct. 1940.....	Grand-Tronc.....	7	23,740,000	00
1er déc. 1940.....	Nord-Canadien.....	7	23,779,000	00
1er juil. 1946.....	Nord-Canadien.....	6¾	24,238,000	00
1er avril 1948.....	Comm. du port de New-Westminster.....	4½	700,000	00
1er sept. 1951.....	National-Canadien.....	4½	50,000,000	00
1er août 1952.....	Comm. du port de Saint-Jean.....	5	667,953	04
10 juillet 1953.....	Nord-Canadien.....	3	9,359,996	72
1er fév. 1954.....	National-Canadien.....	5	50,000,000	00
15 sept. 1954.....	National-Canadien.....	4½	26,000,000	00
1er mars 1955.....	National-Canadien (La flotte des Antilles du National-Canadien).....	5	9,400,000	00
15 juin 1955.....	National-Canadien.....	4¾	50,000,000	00
1er fév. 1956.....	National-Canadien.....	4½	70,000,000	00
1er juil. 1957.....	National-Canadien.....	4½	63,000,000	00
20 juillet 1958.....	Nord-Canadien.....	3½	7,896,557	31
4 mai 1960.....	Nord-Canadien de l'Alberta.....	3½	3,149,998	66
19 mai 1961.....	Nord-Canadien de l'Ontario.....	3½	34,229,996	87
1er janv. 1962.....	Grand-Tronc-Pacifique.....	3	34,992,000	00
1er janv. 1962.....	Grand-Tronc-Pacifique.....	4	8,440,848	00
1er déc. 1968.....	National-Canadien.....	4½	35,000,000	00
1er juil. 1969.....	National-Canadien.....	5	60,000,000	00
1er oct. 1969.....	National-Canadien.....	5	60,000,000	00
1er nov. 1969.....	Comm. du port de Montréal.....	5	19,000,000	00
1er fév. 1970.....	National-Canadien.....	5	18,000,000	00
Soumission ou tirages au sort.....	National-Canadien.....	2	27,178,703	00
Diverses dates 1933-1954.....	Obligations de la ville de Saint-Jean, assumées par la Comm. du port de Saint-Jean.....	Divers	1,266,018	80
Série—1er fév. et 1er août 1934-1938	Achat du matériel (G) du National- Canadien.....	5	6,750,000	00
A perpétuité.....	Actions garanties du Grand-Tronc.....	4	60,833,333	33
“.....	Obligations du Grand-Tronc..... z.....	5	20,782,491	67
“.....	Obligations du Great-Western.....	5	13,252,322	67
“.....	Obligations du Grand-Tronc.....	4	119,839,014	33
“.....	Obligations du Ch. de fer du Nord du Canada.....	4	1,499,979	67
			993,276,547	40

Pour terminer l'exposé statistique de la situation financière du Dominion, voici un bilan indiquant l'actif et le passif au 31 mars 1934.

## Passif au 31 mars 1934 (estimatif)

Billets du Dominion en circulation.....		\$ 172,400,000
Fonds de remboursement de la circulation des banques.....		6,486,000
Fonds d'assurance et de retraite—		
Rentes viagères de l'Etat.....	\$ 34,660,000	
Fonds d'assurance, service civil.....	8,440,000	
Fonds d'assurance, anciens combattants.....	12,313,000	
Fonds de pension.....	7,528,000	
Fonds de retraite.....	46,335,000	
		109,276,000
Fonds de fiducie—		
Fonds des Indiens.....	13,631,000	
Fonds communs des écoles.....	2,675,000	
Dépôts de cautionnement par entrepreneurs.....	118,000	
Autres fonds de fiducie.....	2,180,000	
		18,604,000
Fonds de contingent et spéciaux.....		3,105,000
Mandats-poste, bons de poste, etc, en circulation.....		4,280,000
Comptes de provinces.....		9,623,000
Dépôts à la caisse d'épargne postale.....		23,300,000
Dettes fondées—		
Dettes consolidées, non échues.....	2,789,152,000	
Dettes échues, mais non réclamées.....	2,500,000	
		2,791,652,000
Coupons d'intérêt échus mais non présentés au paiement.....		1,745,000
		\$3,140,471,000

## Actifs, 31 mars 1934 (estimatif)

## Valeurs productives—

Espèces, avances de fonds de roulement et autre actif. . . . .		\$ 14,263,000
Réserve en espèces. . . . .		71,500,000
Avances aux banques en vertu de la loi financière. . . . .		40,144,000
Prêts aux provinces—		
Logements. . . . .	\$ 10,169,000	
Lois de secours. . . . .	50,740,000	
		60,909,000
Prêts à des gouvernements étrangers—		
Grèce. . . . .	6,525,000	
Roumanie. . . . .	23,969,000	
		30,494,000
Prêts aux commissions de ports—		
Montréal. . . . .	58,422,000	
Vancouver. . . . .	22,625,000	
New-Westminster. . . . .	275,000	
		81,322,000
Chemins de fer nationaux canadiens. . . . .		17,305,000
Commission de prêts agricoles du Canada. . . . .		8,503,000
Etablissement agricole de soldats et colonisation générale. . . . .		45,402,000
Grains de semence et avances pour secours. . . . .		2,393,000
Chemins de fer nationaux canadiens, compte courant et comptes d'approvisionnements. . . . .		15,749,000
Débts différés:		
Escompte non amorti et commission sur prêts. . . . .		20,782,000
		<u>\$408,775,000</u>

Dette nette—31 mars 1934 (estimatif) . . . . .

\$2,731,696,000

## Représentée par—

Actif improductif, le 31 mars 1934 (estimatif)—

## Dépenses de premier établissement:—

Travaux publics, Canaux. . . . .	\$242,092,000	
Chemins de fer. . . . .	444,314,000	
Edifices publics, amélioration de ports et cours d'eau. . . . .	251,061,000	
Propriétés et magasins militaires. . . . .	12,035,000	
Comptes de territoires. . . . .	9,896,000	
		959,398,000

## Prêts improductifs—

Chemins de fer nationaux du Canada. . . . .		655,537,000
Comptes de chemin de fer (anciens). . . . .		88,399,000
Flotte du National-Canadien. . . . .		15,333,000
Commissions de port—		
Québec. . . . .	\$ 26,257,000	
Chicoutimi. . . . .	3,282,000	
Halifax. . . . .	8,768,000	
Saint-Jean. . . . .	12,748,000	
Trois-Rivières. . . . .	2,694,000	
Montréal, pont de la rive Sud. . . . .	1,588,000	
		55,337,000
Avances de semence et secours. . . . .		675,000
Etablissement des soldats et colonisation générale. . . . .		16,514,000
Avances diverses. . . . .		3,527,000

## Fonds consolidé—

Balance, fonds consolidé, reporté du 31 mars 1933. . . . .	\$ 811,417,000	
Excédent des dépenses sur les recettes, année financière terminée le 31 mars 1934 (estimatif). . . . .	125,549,000	
		936,966,000

\$2,731,696,000

## Voies et moyens, 1934-1935

Les prix augmentant ainsi que le volume des affaires, les perspectives du point de vue des recettes sont décidément favorables pour la présente année financière. Nous sommes assurés d'un revenu sensiblement plus considérable que l'année dernière, même si nous ne gardons que les gains déjà réalisés; mais

[L'hon. M. Rhodes.]

il y a des indices que le mouvement vers la hausse se poursuit. Les perceptions ont été très rassurantes dans les deux premières semaines d'avril. Comme les prévisions de dépenses ordinaires de l'Etat ont été maintenues au niveau des sommes déboursées l'an dernier et comme nous avons raison de nous attendre à un abaissement sensible des som-

mes requises pour les secours de chômage et les déficits des chemins de fer, il semble assez évident que nous pouvons prévoir une situation budgétaire grandement améliorée sans ajouter aux impôts actuels. Les propositions relatives aux impôts n'ont par conséquent pas beaucoup d'ampleur.

### Impôt sur le revenu

Aucun changement au tarif de l'impôt sur le revenu ni aux exemptions. La taxe de 5 p. 100 sur les intérêts et les dividendes est maintenue pour une autre année. La loi de l'impôt de guerre sur le revenu, toutefois sera sujette à certaines modifications de minime importance dont l'objet est surtout de mettre fin à certaines anomalies dans son application.

### Taxe de vente

Quelques changements, mais très peu nombreux sont apportés aux différents impôts perçus actuellement sous l'empire de la loi spéciale des revenus de guerre. Je vais les énumérer et je ferai des commentaires très brefs sur les articles qui exigent une explication.

Nous ne nous proposons d'apporter aucune modification au taux de la taxe de vente ni de modifier sensiblement la liste des exemptions attachées à cette loi. Seront portés à cette liste les gâteaux et les tartes des boulangers, certains appareils servant à la fabrication du sucre d'érable et l'albumine de lait employé exclusivement dans la fabrication d'aliments pour les animaux ou la volaille. La taxe de vente reste la même par ailleurs.

### Taxes d'accise

Les taxes d'accise sont l'objet des changements suivants (à part les modifications qui seront indiquées à propos de la bière et de certains de ses ingrédients ou qui tomberont à l'avenir sous le coup de la loi de l'accise): la taxe actuelle sur le sucre est ramenée à 1c. la livre. La glucose et le sucre de raisin, sauf s'ils servent à la fabrication du cuir et de la soie artificielle, acquitteront dorénavant un droit de 3c. la livre. Ces modifications à la taxe sur le sucre seront en vigueur le 1er juillet. La taxe sur les vins mousseux est ramenée à 75c. le gallon. La taxe sur les tubes à cigarettes importés ou fabriqués au Canada tombe de 4c. à 3c. le 100.

Sur toutes les importations admises aux avantages du tarif de préférence britannique, la taxe spéciale d'accise est réduite de la moitié, c'est-à-dire de 3 à 1½ p. 100. La réduction s'applique également à certaines denrées qui, en vertu des accords impériaux sont

assujetties à des droits inférieurs à ceux de la préférence britannique.

La taxe du timbre sur les bons de poste de \$1 ou moins est ramenée à 1c.

### Taxe sur l'or

Pour remplacer les recettes perdues du fait de l'abaissement de la taxe sur le sucre, le Dominion percevra une taxe de 10 p. 100 sur l'or. A ce sujet il faut se rappeler que depuis que nous avons abandonné l'étalon-or, le prix de l'or en numéraire canadien est passé de \$20.67 l'once à environ \$35, soit une augmentation dans le prix de vente du produit de nos mines d'or d'environ 70 p. 100. En outre, l'augmentation extraordinaire des profits qui en résultent pour les producteurs de l'or proviennent de circonstances absolument étrangères à cette industrie. C'est-à-dire qu'on doit chercher la raison de cette hausse des prix dans l'état chaotique des devises de toutes les nations, la dévalorisation de notre dollar sur les places étrangères et la dépréciation de l'or dans certains pays.

La taxe projetée de 10 p. 100 sera déduite du rendement de tout or déposé à la Monnaie en vue de la vente. Sur l'or dont la Monnaie ne peut entreprendre le traitement, et qui est exporté, la taxe sera perçue en vertu de règlements qu'édictera le Gouverneur en conseil. Afin que la taxe ne s'applique pas quand l'état de choses qui a donné lieu à ces gains fortuits aura disparu sensiblement, la taxe ne devra pas avoir pour effet de réduire la somme payée pour l'or à moins de \$30 l'once en numéraire canadien. A cause de cette taxe, l'honoraire exigé actuellement pour les frais de vente de l'or ne sera plus perçu.

En annonçant cette taxe, il importe sans doute que j'explique dès maintenant une partie des circonstances qui à mon sens doivent porter à préférer cette forme d'impôt à toute autre forme possible comme par exemple un impôt sur l'excédent des profits des producteurs d'or. Nous avons examiné avec le plus grand soin cet aspect de la question et nous sommes convaincus, tout en reconnaissant certains avantages à l'impôt perçu sur les profits excessifs, que la formule adoptée est en définitive plus conforme aux besoins de l'heure.

Par exemple, vous n'ignorez pas que plusieurs mines du Canada, tout en produisant de l'or, obtiennent d'autres métaux et que certaines autres mines dont les métaux grossiers constituent le produit principal récupèrent beaucoup d'or également. Dans ces cas, la perception de la taxe sur les profits excessifs présenterait une difficulté, c'est-à-dire

qu'il faudrait déterminer pour les fins de l'impôt les bénéfices dus au relèvement du prix de l'or. L'impôt projeté permet de tourner cette difficulté. J'insiste aussi sur le fait que l'application de cette taxe sera d'une grande simplicité et que la perception s'en fera à très peu de frais. D'un autre côté la taxe sur les profits excessifs entraînerait des complications et nécessiterait des frais et des organismes administratifs additionnels. En outre, la formule adoptée produira immédiatement une somme considérable de recettes, tandis que la taxe sur les profits, à moins d'avoir un effet rétroactif ne donnerait rien pour l'année actuelle.

Pour répondre à ceux qui pourraient prétendre que la taxe projetée nuira à l'industrie de l'extraction de l'or, on peut affirmer qu'une partie bien minime de notre production, sinon aucune, comporte actuellement une marge de profits si restreinte que la taxe projetée puisse lui nuire sensiblement. En outre, nous avons raison de croire qu'un grand nombre des gisements de minerai, découverts en ces derniers temps, sont d'une telle richesse qu'ils produiraient des bénéfices même si le prix de l'or revenait au niveau habituel de \$20.67, prix sous le régime duquel, puis-je noter, nous avons atteint à notre situation de deuxième pays producteur d'or.

Enfin nous pensons qu'on ne peut invoquer aucune raison légitime contre un impôt qui tendra simplement à fixer le prix courant de l'or à environ \$31.50 l'once dans les circonstances actuelles, surtout si l'on se rappelle que le prix moyen touché par nos producteurs d'or au cours de la dernière année civile ne dépassait pas \$28.72 l'once. Ce fut, vous le savez, une année de grande prospérité pour cette industrie et d'intense activité dans l'exploitation et la mise en valeur des terrains miniers.

#### DROITS D'ACCISE

La principale modification apportée aux droits d'accise réside dans la fusion du droit actuel de 3c. la livre imposé sur le malt et la taxe de 12c.½ le gallon de bière, perçue actuellement sous le régime de la loi spéciale des revenus de guerre, en un seul droit d'accise de 7c.¼ la livre sur le malt. Bien que ce changement doive avoir pour résultat un léger abaissement des impôts auxquels la bière est assujettie directement ou indirectement, si l'on prend pour base de calcul le gallon de bière, nous croyons que les recettes totales provenant de cette source égaleront au moins la somme perçue habituellement sur le malt et la bière.

[L'hon. M. Rhodes.]

La nouvelle méthode de gestion permettra de percevoir l'impôt de façon non seulement plus économique, mais aussi plus assurée. En outre, puisque l'impôt sera perçu sur le malt seulement, la perception se fera plus tôt et l'Etat touchera le produit avant que le malt ne subisse aucune transformation ou n'entre dans la fabrication du produit.

En conformité de la modification exposée dans le paragraphe précédent, le droit imposé actuellement sur la bière ou sur les breuvages fermentés où entrent d'autres substances que le malt est augmenté en conséquence et la taxe d'accise imposée sur la bière importée devient un droit d'accise. La taxe actuelle de 20c. la livre sur le sirop de malt est réduite à 17c. pour permettre le relèvement du droit imposé sur le malt servant à sa fabrication et deviendra un droit d'accise. A cause du relèvement du droit sur le malt, la taxe actuelle imposée sur le moût non fermenté est abolie. Les modifications apportées aux droits d'accise seront en vigueur le 1er juillet.

Les amendements au tarif douanier sont peu nombreux mais non sans intérêt et peuvent se résumer ainsi:

Abaissements sous le régime de tous les tarifs. . . . .	24
Abaissements sous le régime du tarif de préférence britannique seulement	15
Abaissements sous l'empire des tarifs intermédiaire et général seulement. .	13
Relèvement en vertu des tarifs intermédiaire et général. . . . .	2
Relèvements en vertu de tous les tarifs	1
Eclaircissements du texte. . . . .	17
	<hr/>
	72

Les articles de grande importance commerciale qui jouiront de dégrèvement sous le régime du tarif de préférence britannique seulement comprennent les fils de jute, les plaques d'acier de grandes dimensions, le sulfate de soude, les huiles brutes, mais non pas à leur état naturel, la toile imprégnée et les filés de soie artificielle.

Plusieurs produits chimiques reparaissent à la liste des articles admis en franchise.

Les plus importants sont: la gomme d'ambre, l'aluminium en feuilles, les réactifs de flottage, les ingrédients des résines synthétiques et de la cryolite synthétique.

Le seul relèvement sous l'empire des trois tarifs se produit dans le cas de la ficelle de jute. Le droit projeté résulte d'une enquête de la commission du tarif.

On impose des droits, en vertu des tarifs intermédiaire et général sur l'huile de cacahuète

crue et on augmente les droits imposés sur certains alliages de fer. La première de ces mesures a pour objet d'accorder aux produits de l'Empire une préférence qui avait été convenue à la conférence économique impériale, mais qui était restée à l'état de projet. La seconde a pour objet de protéger une importante industrie canadienne de base, la seule de son genre au Canada, contre certaines méthodes commerciales douteuses de producteurs européens.

Le drawback des droits accordés jusqu'ici à l'importation de houille grasse servant à la fabrication de coke, dans les fourneaux à récupération des sous-produits, s'appliquera dorénavant au coke produit par une méthode quelconque, mais le drawback est ramené de 99 à 50 p. 100.

#### COMMISSION DU TARIF

Depuis sa création, au début de l'été dernier, la Commission du tarif, conformément à la partie I de la loi relative à la commission du tarif, a présenté des rapports au Parlement sur onze questions qui lui avaient été soumises par le ministre des Finances. Ces rapports traitaient des sujets suivants: le sulfate de soude, les toiles imprégnées, le petit outillage de bijoutier, les boules de verres pour la fabrication des perles artificielles, les armes à feu et leurs pièces, les plaquettes pour boutons, les toiles à voile de coton égyptien, les fils et ficelles de jute, le collodion, les poudres de bronze, les liquides pour les appareils indicateurs. Sauf ces trois derniers, les rapports de la commission ont fait l'objet de propositions qui se rattachent directement au tarif douanier et qui viennent d'être énoncées. Je dépose maintenant ces rapports. En outre, la commission du tarif a préparé un rapport intérimaire sur le commerce de la laine, à la suite d'une requête des producteurs anglais de lainages. Ce dernier rapport sera déposé prochainement.

À la suite d'une intervention du gouvernement anglais, le gouvernement canadien a l'intention d'adopter un décret du conseil en vue de réduire de la moitié au quart la proportion de matériaux ou de main-d'œuvre de provenance britannique requis dans un grand nombre de produits chimiques ou pharmaceutiques.

#### Recettes 1934-1935

Après les changements énumérés plus haut, les recettes totales pour l'année financière courante s'élèveront à \$360,000,000 et se répartiront comme suit:

Produits des impôts:	
Produits des impôts:	
Droits de douane.. . . . .	\$ 78,000,000
Droits d'accise.. . . . .	40,000,000
Impôt sur le revenu.. . . . .	61,000,000
Taxe de vente.. . . . .	72,000,000
Taxes spéciales sur les manufacturiers, du timbre, à l'importation et autres.. . . . .	55,000,000
	<hr/>
	\$306,000,000
Recettes ne provenant pas des impôts:	
Postes.. . . . .	\$ 32,000,000
Intérêt sur les placements.. . . . .	11,300,000
Autres sources.. . . . .	10,700,000
	<hr/>
	\$ 54,000,000
	<hr/>
Total.. . . . .	\$360,000,000

Les dépenses ordinaires de 1934-1935 sont évaluées à \$351,200,000. Le revenu prévu par conséquent soldera ces dépenses et laissera un excédent de \$8,800,000 applicable aux dépenses extraordinaires ou imputables sur le capital.

Bien que les obligations du pays n'aient pas permis d'effectuer un abaissement général des impôts, les réductions, les remises et les mises au point énumérées plus haut auront pour effet d'alléger le fardeau pour ceux sur lesquels il pesait le plus lourdement; et le seul relèvement ne phodra guère d'inconvénient.

Les observateurs réfléchis ont été unanimes à dire que la reprise des affaires à la suite de la dépression, qui a été d'une gravité et d'une durée sans précédent, serait graduelle. On peut même assurer qu'une reprise trop rapide présenterait le danger d'une réaction malade et qu'en définitive nous nous trouverions beaucoup mieux d'une reprise lente mais sûre.

D'un autre côté, bien que l'amélioration ait été lente, non seulement elle s'est bien soutenue, mais elle a marqué un progrès constant. On en a la preuve dans les magnifiques augmentations au chapitre des importations, comme à celui des exportations pendant le mois de mars, lesquelles indiquent une augmentation correspondante et sans précédent dans le volume des affaires.

Tous reconnaissent que la dépression et ses effets désastreux se sont fait sentir dans le monde entier; il en est résulté ce qu'on pourrait appeler une psychologie de la dépression, suivie par une fatigue de la dépression. En conséquence, nous ne reconnaissons pas dès l'abord et nous n'apprécions pas comme il convient les preuves incontestables de l'activité renaissante qui se sont manifestées.

Ces indices d'amélioration sont si marqués qu'ils démontrent hors de tout doute que nous revenons à la normale. Avec un espoir re-

nouvelé, un nouveau courage et d'un pas assuré, marchons vers les jours meilleurs qui nous attendent.

### RÉSOLUTIONS

Monsieur l'Orateur, je vous donne avis que lorsque la Chambre siégera en comité des voies et moyens, je présenterai les résolutions suivantes:

#### LOI DE L'IMPÔT DE GUERRE SUR LE REVENU

La Chambre décide qu'il y a lieu de modifier dans le sens suivant la Loi de l'impôt de guerre sur le revenu:

1. Le revenu comprend les loyers, redevances, réserves et autres rémunérations semblables qui varient avec le rendement ou l'affectation des biens loués ou vendus.

2. Les compagnies exonérées de l'impôt par l'article (4) quatre, alinéa (k) de la loi n'en sont pas exonérées si elles négligent, sans raison valable, de déposer, dans les quatre mois qui suivent la clôture de leur exercice financier, un rapport annuel sur la formule prescrite et de verser en même temps un honoraire de dépôt de cent dollars.

3. L'exemption de \$1,000 jusqu'ici accordée aux fiduciaires accumulant des revenus en fiducie pour le compte de personnes inconnues ou de personnes ayant des intérêts éventuels est abolie.

4. Les intérêts, dividendes, loyers, redevances, annuités et autres paiements périodiques touchés par les exécuteurs testamentaires et les administrateurs des biens d'un défunt seront répartis comme s'ils s'acquerraient jour par jour et la partie acquise à la date du décès sera taxée à titre de revenu du défunt.

5. Les sommes payées par une succession ou par un fiduciaire pour l'entretien et les impôts de biens qui, aux termes du testament ou de la fiducie, doivent être entretenus pour l'usage d'usufruitiers à vie sont imposables à titre de revenu de ces usufruitiers.

6. Les corporations personnelles dont une partie quelconque du capital-actions est détenu par un actionnaire non-résident, sont imposables, aux taux applicables aux compagnies, sur la part de leur revenu auquel a droit cet actionnaire.

7. Le revenu provenant de biens transportés directement ou indirectement par un contribuable à des mineurs restera imposable à titre de revenu du contribuable cédant.

8. Toute loi basée sur la présente résolution sera censée être entrée en vigueur au commencement de la période fiscale de 1933 et s'y applique ainsi qu'aux périodes fiscales y prenant fin, de même qu'à toutes les périodes subséquentes.

#### LOI SPÉCIALE DES REVENUS DE GUERRE

La Chambre décide qu'il y a lieu de déposer un projet de loi portant modification de la Loi spéciale des revenus de guerre, chapitre (179) cent soixante-dix-neuf des Statuts révisés du Canada, de 1927, et des lois modificatrices, et de statuer comme suit:

1. Que la taxe d'accise imposée par l'article (80) quatre-vingt et par l'Annexe II de ladite loi sur les articles suivants soit abrogée, savoir:

Alc. bière, porter et stout;  
Moût non fermenté (moût doux) propre au brassage de la bière (imposée par l'article vingt-sept du chapitre (50) cinquante des Statuts de 1932-1933);

Sirop de malt, ou poudre de sirop de malt, extraits de malt, liquides ou non, ou tout autre produit de malt propre au brassage de la bière (imposée par ledit article vingt-sept).

(Remplacé par des droits d'accise.)

2. Que ladite Annexe II, édictée par l'article (27) vingt-sept du chapitre (50) cinquante des Statuts de 1932-1933, soit de nouveau modifiée par la radiation des alinéas (i) et (ii), et par la substitution de ce qui suit:

(i) Produits désignés aux numéros 134, 135, 135 (a), 135 (b), 139 (excepté la glucose et la dextrose), 140 (excepté la mélasse) du tarif des douanes; sucre interverti et sirop, 1c. la livre.

(ii) Glucose et dextrose (excepté pour usage exclusif dans la fabrication du cuir et de la soie artificielle), 3c. la livre.

3. Que l'Annexe III de ladite loi, comprenant la liste des articles affranchis de la taxe de consommation ou de vente, édictée par l'article vingt-huit du chapitre cinquante des Statuts de 1932-1933, soit modifiée ainsi qu'il suit:

(a) Par la radiation des mots "produits par un fabricant ou producteur jusqu'à concurrence d'une valeur de trois mille dollars dans la même année civile" après les mots "gâteaux et tartes de boulanger" à la fin du deuxième alinéa de ladite annexe, et la substitution des mots "non compris les biscuits, petits gâteaux et autres semblables articles".

(b) Par l'adjonction à ladite annexe de ce qui suit:

Augets pour la sève et chaudières pour la sève, évaporateurs et leurs pièces achevées, pour servir exclusivement à la production du sirop d'érable;

Albumine du lait pour servir exclusivement à la production de provendes pour les animaux ou la volaille.

4. Que soit modifiée l'Annexe V de ladite loi, édictée par l'article trente du chapitre cinquante des Statuts de 1932-1933, contenant une liste d'exemptions de la taxe d'accise spéciale imposée par l'article quatre-vingt-huit de ladite loi, édictée par l'article douze du chapitre cinquante-quatre des Statuts de 1932, par l'adjonction de ce qui suit:

"Les articles énumérés au tarif des douanes, numéro 352 (a)".

5. Que soit abrogé le paragraphe un de l'article soixante-dix de ladite loi, édictée par l'article dix du chapitre cinquante des Statuts de 1932-1933, et remplacé par le suivant:

70. (1) Nul bon de poste ne sera émis sous le régime des dispositions de la Loi des Postes à moins qu'il n'y soit apposé un timbre-poste de la valeur:

(i) d'un cent si le montant d'argent pour lequel le bon de poste est émis n'est pas de plus d'un dollar;

(ii) de trois cents si le montant d'argent pour lequel le bon de poste est émis excède la somme d'un dollar; que doit payer l'acheteur du bon.

6. Que soit abrogé le paragraphe deux de l'article soixante et dix-sept A, édicté par l'article douze du chapitre cinquante des Statuts de 1932-1933, et remplacé par le suivant:

77A. (2) Sauf les dispositions qui suivent, les fabricants et importateurs de tubes à cigarettes en papier doivent apposer sur chaque paquet de tubes à cigarettes en papier ma-